

	Procès-verbal du Conseil des formations et du Conseil scientifique du 1^{er} octobre 2020	Référence	PV
		Révision	1
		Date d'application	2 et 10/12/2020
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	06/11/2020	26/11/2020	2 et 10/12/2020
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-SA	Fred Paccaud – Dominique Polton – Alessia Lefebure – Christophe Le Rat	Membres du conseil scientifique Membres du conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred **PACCAUD** et Dominique **POLTON**

Représentants de l'État

Gérard LASFARGUES, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) (*via Zoom*)

Personnalités qualifiées

Philippe MILBURN

Matthieu SIBÉ (*via Zoom*)

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Jean SCHMID

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Nora BENAÏSSA-SCHEFFLER, représentant le Syndicat national des Managers publics de santé (SMPS)

Théo COPPEL, représentant le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS) (*via Zoom*)

Frédéric LE LOUÉDEC, représentant le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA) (*via Zoom*)

Membres élus

Stéphane FILIPOVITCH, représentant des élèves fonctionnaires (*via Zoom*)

Valérie HAMDJ, représentant des ingénieurs et personnels techniques de recherche

Dominique LAGADIC-GOSSMANN, représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés

Pierre LE CANN, représentant des enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Nolwenn LE MEUR-ROUILLARD, représentant des enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Barbara LEBOT, représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés

Patricia LONCLE, représentant des professeurs d'université ou assimilés

Claude MARTIN, représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés

Cindy PADILLA, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques ouvriers, sociaux et de santé

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques ouvriers, sociaux et de santé

Frédérique QUIDU, représentant des ingénieurs et personnels techniques de recherche

Marina RAY, représentant des étudiants préparant un doctorat

Membres excusés

Hervé AMIOT-CHANAL, représentant la direction générale de l'Offre de Soins, Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Robert BAROUKI, personnalité qualifiée

Frédéric BOËL, représentant le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé publique (SPHISP)

Nadine DESPLEBIN, représentant la direction des Ressources humaines (MSS)

Sabine GRISELLE-SCHMIDT, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Franck HILTON, représentant le syndicat Force ouvrière (FO)

Chaïma LOUATI, représentant des étudiants préparant un doctorat

Tobias KURTH, personnalité qualifiée

Louise LEVESQUE, représentant des étudiants

Noël VANDERSTOCK, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Liste des procurations

Christophe BARLET à **Frédérique QUIDU**

Catherine BONVALET à **Claude MARTIN**

Philippe COLOMBAT à **Dominique POLTON**

Sylvaine CORDIER à **Barbara LE BOT**

Christiane COUDRIER à **Jean SCHMID**

Stéphanie FROGER à **Patricia LONCLE**

Chantal GUÉGUEN à **Fred PACCAUD**

Marcel JAEGER à **Patricia LONCLE**

Dominique LINGK à **Frédéric LE LOUÉDEC**

Carole NOCERA-PICAND à **Fred PACCAUD**

Bruno RAMDJEE à **Marylène PLOUZENNEC**

Christine SOVRANO à **Frédéric LE LOUÉDEC**

Isabelle VILLE à **Claude MARTIN**

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur EHESP

Emmanuel COAT, directeur de cabinet

Alessia LEFÉBURE, directrice des Études

Christophe LE RAT, directeur adjoint, direction de la Recherche

Franck GÉLÉBART, directeur adjoint, direction des Études

Olivier GRIMAUD, directeur, Méthodes quantitatives en santé publique (METIS)

Rémy BATAILLON, directeur, direction du Développement et de la Formation continue (DDFC)

Catherine ÉVEILLARD-HOANG, directrice adjointe, direction du Développement et de la Formation continue (DDFC)

William HARANG, Centre d'appui à la pédagogie (CApP)

Françoise CORMERAIS, Centre d'appui à la pédagogie (CApP)

Sarah KITAR, responsable des politiques de recherche et de la communication scientifique, direction de la Recherche

Chloé JOMIER, direction de la Recherche,
Olivier LARQUÉ, président, association La Paillasse
Jean-Pierre LE BOURHIS, UMR Arènes
Michel SAMSON, directeur, UMR IRSET

SOMMAIRE

1. AUTO-EVALUATION HCÉRES, RAPPEL DU CALENDRIER.....	5
1.1. RECHERCHE : UNITES MIXTES DE RECHERCHE (UMR), IRSET, ARENES	5
1.2. FORMATIONS : CHAMP « SANTE PUBLIQUE », MASTER « SANTE PUBLIQUE » ET MASTER « DROIT DE LA SANTE »	12
1.3. COLLEGE DOCTORAL BRETAGNE, PRESENTATION DU PERIMETRE, FOCUS SUR LES QUATRE ECOLES DOCTORALES RATTACHEES A L'EHESP	15
2. DISPOSITIF INTER-REGIONAL DE RECHERCHE, D'EVALUATION ET D'EXPERTISE EN SANTE (DIREES)	18
3. PROJET SOKORI, INFRASTRUCTURE DE RECHERCHES CITOYENNES ET OUVERTES : ADHESION DE L'EHESP AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)	23
4. ACTUALITES DE L'EHESP	29

(La séance commence à 9 heures 35 sous la présidence de Mme Polton et de M. Paccaud.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. PACCAUD.- Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à cette séance commune du Conseil scientifique et du Conseil des formations. Après la première partie sur l'auto-évaluation HCÉRES, nous aborderons trois autres sujets. La matinée se terminera par les différentes actualités de l'École, présentées par M. Chambaud qui nous rejoindra à 11 heures 30. Je préside cette séance en alternance avec Mme Polton.

1. AUTO-EVALUATION HCÉRES, RAPPEL DU CALENDRIER

M. PACCAUD.- Cette partie sera divisée en trois parties d'environ vingt minutes. Nous écouterons d'abord M. Samson qui présentera le rapport concernant les unités de recherche.

1.1. RECHERCHE : UNITES MIXTES DE RECHERCHE (UMR), IRSET, ARENES

M. SAMSON.- Je vous remercie de me donner la parole une énième fois. L'assimilation passe en effet par la répétition et la pédagogie. Je vais présenter l'IRSET en quelques illustrations.

• *Direction (mandat 2022-2026)*

Pour le prochain mandat quinquennal 2022-2026 de l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail (IRSET), outre moi-même à la direction de cet Institut depuis septembre, nous avons réformé cette direction avec l'apport de :

- Mme Bonvallet, professeure à l'École et directrice adjointe ;
- Mme Hays, ingénieure de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et Secrétaire générale de l'IRSET ;
- Mme Vigneau, professeur des Universités-praticien hospitalier (PU-PH) en néphrologie, chef de service de néphrologie au CHU et sur sa valence universitaire à l'Université de Rennes-1. Elle est aussi directrice adjointe de l'IRSET.

Cette direction pilote l'IRSET depuis septembre et a donc préparé le mandat futur.

• *Recherches en santé fondamentales, translationnelles et environnementales*

Une des caractéristiques de cet institut est de s'inscrire dans une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire. Nous menons des recherches fondamentales en santé sur des aspects mécanistiques en biologie moléculaire et en biologie cellulaire. Nous essayons de comprendre et de décrypter les mécanismes.

Il s'agit aussi d'une recherche translationnelle, c'est-à-dire faisant le lien entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, notamment en développant des outils de diagnostic ou de cibles thérapeutiques.

Il s'agit enfin d'une recherche en santé environnementale qui, notamment par le développement d'outils de prévention, fait le lien avec la santé publique et la société. En effet, ces découvertes peuvent peser dans le débat public et les décisions politiques.

Les principales pathologies qui nous intéressent sont les cancers (foie, sein, rein, prostate, voies aéro-digestives supérieures, etc.), les maladies du foie (hépatopathies), les pneumopathies, les troubles de la reproduction et du développement chez l'homme et la femme (procréation, de la naissance jusqu'à la puberté et l'âge adulte), les maladies infectieuses (virus émergents, comme le virus Zika, le SARS-CoV-2 avec des études lancées il y a quelques mois sur ce sujet). Le lien avec la santé au travail concerne des approches touchant les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles psycho-sociaux (TPS).

Quelques mots résument l'IRSET et montrent la variété des disciplines abordées, principalement : cancérologie, expologie, toxicologie, immunologie, génétique, épidémiologie.

- *11 équipes*

Nous allons présenter un projet au Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche scientifique (HCÉRES) et à l'INSERM composé de 11 équipes (numérotées de 1 à 11). Chaque équipe est sous la responsabilité d'une ou deux personnes (homme ou femme) dans un domaine de compétence très précis, il lui est demandé d'être la meilleure dans son domaine de compétence.

Le point important pour nous est les commissions de rattachement de l'INSERM. L'INSERM a 6 commissions scientifiques spécialisées (CSS), chacune dans un domaine de compétence précis. Une des 11 équipes sera donc évaluée par une CSS de l'INSERM. Ces experts sont les mieux placés pour évaluer une équipe dans un champ donné. En fonction des disciplines et des spécialités, les personnes se sont rattachées à une CSS pour son évaluation.

La 11^e équipe est nouvelle. Bruno Laviolle a frappé à notre porte. Après l'avoir évalué en interne, nous avons décidé de lui proposer d'être évalué par l'INSERM pour rejoindre l'IRSET.

Nous avons également deux plateformes : Protéomes et Images (ProtIm) et Laboratoire d'Étude et de Recherche en Environnement et Santé (LÉRES). Elles sont en partie intégrées à l'IRSET, mais ne font pas partie de l'évaluation.

- *SAB*

Nous avons demandé à un SAB (« scientific advisory board », dont les membres nous apportent leurs conseils scientifiques) d'évaluer cette unité et de nous donner des directions pour la suite. Le SAB, constitué avant l'été, a travaillé durant l'été pour une restitution. C'est très enrichissant d'avoir le point de vue de personnes extrêmement pointues dans leur domaine et très en vue.

J'ai déjà présenté les membres du SAB : Linda Birnbaum est américaine ; Claude Emond est canadien ; Manolis Kogevinas est responsable ISGlobal en Espagne ; Paige Lawrence est à l'Université de Rochester (États-Unis) ; Andreas Meinhardt est allemand, il est professeur de biologie cellulaire et d'anatomie ; Peter Vandenabeele est professeur et dirige une très grande équipe à Gand (Belgique). Ces personnes ont réalisé l'expertise de l'IRSET en aveugle. Ils nous ont livré une restitution en septembre. Cela nous permet déjà de faire évoluer notre dossier et, surtout, de mettre au point une stratégie à plus long terme.

- *Évaluation HCÉRES/INSERM : dates marquantes*

Pour finir, avant de répondre à vos questions, je voudrais replacer les dates marquantes et montrer comment s'inscrit notre calendrier dans les mois à venir et l'année 2021. Le *speaking-off* de cette évaluation a eu lieu le 7 février 2020 avec la visite de Gilles Bloch sur site, en présence du président de l'Université Rennes-1 (UR1), David Alis, et du directeur de l'École, Laurent Chambaud. Cela a été l'occasion d'une première présentation, déjà aboutie, de l'IRSET de façon à vraiment lancer ce long chemin d'évaluation.

Le 10 février, nous remettons à l'Université de Rennes-1 et à l'EHESP une version (V1) sur laquelle les équipes avaient déjà énormément travaillé. Cela a permis à nos deux tutelles, autres que l'INSERM, de se pencher sur le dossier.

Le 1^{er} juin est une date importante : c'est la date de clôture pour les indicateurs. Pour toute la partie de l'évaluation des activités réalisées, il s'agit d'une période qui couvre environ 5 ans (de 2015 au 1^{er} juin 2020). C'est donc à cette date que s'arrêtent tous les indicateurs concernant nos activités passées.

Ensuite, le futur va arriver assez vite : le 6 novembre est la date de dépôt du dossier sur la plateforme nationale Pelican par l'Université de Rennes-1.

En février-mars 2021, aura lieu la visite du Comité d'évaluation HCÉRES. Nous avons eu les premiers échanges il y a quelques jours avec la personne nommée comme déléguée scientifique du HCÉRES. Pour l'instant, nous connaissons seulement la période dans laquelle aura lieu cette visite, mais pas la date précise. Cela se fera sans doute sur un ou deux jours, en présentiel ou en distanciel, personne ne le sait actuellement.

En février-mars, à la même période, nous déposerons nos dossiers sur la plateforme EVA de l'INSERM. Chaque équipe dépose son dossier sur cette plateforme et s'enregistre de façon très officielle. C'est une information que j'ai eue il y a quelques jours lorsque je préparais cette diapositive, je n'en étais plus trop sûr. J'ai téléphoné à l'INSERM, la date reste encore floue.

Entre le 6 et le 24 septembre, les CSS de l'INSERM se réuniront pour évaluer chaque équipe de façon individuelle.

Un mois plus tard, en octobre 2021, je serai auditionné par le Conseil scientifique et des membres de CSS pour présenter notre dossier à l'INSERM.

Entre le 20 et le 22 octobre, le Conseil scientifique se réunira pour participer pour l'INSERM à l'évaluation des UMR et des porteurs de projet de la vague B.

En décembre, le P-DG de l'INSERM donnera son quitus aux unités qu'il souhaite créer et celles qu'il ne souhaite pas créer, en accord avec les tutelles. À ce moment, M. Alis et M. Chambaud seront sûrement appelés par M. Bloch pour donner le résultat et créer l'IRSET. Avez-vous des questions ?

Mme POLTON.- Les présentations préalables en Conseil scientifique nous ont donné une vision de ce que vous cherchiez à faire, cela a peut-être été moins le cas du Conseil des formations (CF) auront peut-être davantage de questions sur le fond. J'ai une question concernant la procédure avec un système de double évaluation. Selon la précédente évaluation du HCÉRES, vous constituez une belle et grande équipe. Vous n'en avez pas donné le nombre, mais il me semble qu'elle est composée de 260 personnes environ.

M. SAMSON.- Je suis étonné, une diapositive n'a pas dû passer.

Mme POLTON.- Ce n'est pas grave. Vous aviez eu une évaluation très élogieuse du HCÉRES au dernier quinquennat. Est-ce que quelque chose est susceptible de faire changer les choses dans les deux évaluations ? Comment ces deux évaluations s'accordent-elles ? Vous parlez de quitus, on a l'impression que tout cela va cheminer dans les processus d'évaluation sans que ce soit vraiment modifié probablement. Cela peut-il être le cas dans l'une ou l'autre évaluation ? Dans ce cas, que se passe-t-il si une équipe de l'INSERM n'est pas « adoubée » ? Comment cela rétroagit-il ? Quelle est la place de ces évaluations dans l'ajustement de votre projet ?

M. SAMSON.- Vous avez raison : on a un paradoxe au niveau national. Une agence d'évaluation a été mise en place, c'est le HCÉRES. Il évalue, mais il ne finance pas. Autrement, le HCÉRES serait amené à décider de quelque chose, mais pas à y mettre les moyens. Généralement, lorsque l'on décide de quelque chose, on y met les moyens. Au fil des années, entre l'Agence régionale de Santé (ARS) et le HCÉRES, on en est arrivé à des évaluations presque insipides et très généralistes, elles donnent une appréciation globale. À un moment, on avait des notes, mais elles n'existent plus, ce sont maintenant des appréciations. Il faut savoir lire plus qu'entre les lignes pour comprendre ce que le HCÉRES veut dire dans son évaluation, c'est l'une des critiques qui lui est faite. De plus, le HCÉRES est sans directeur depuis un certain temps, la période actuelle est donc bizarre. Qu'attend-on du HCÉRES ? Pas de bâtons dans les roues, mais pas davantage non plus, d'où l'intérêt de s'être doté d'un SAB pour avoir une vision internationale. Étant donné que nous visons cette dimension, autant s'adresser à des personnes qui ont cette stature pour nous aider dans cette démarche.

Mme POLTON.- Je ne sais pas si tout le monde sait ce que veut dire SAB. Il s'agit d'un *Scientific Advisory Board*.

M. SAMSON.- En revanche, pour l'INSERM, il s'agit d'une évaluation nationale. Parmi les personnes composant l'IRSET, nous avons énormément de personnels de l'INSERM, dont 25 chercheurs, et d'autres personnes souhaitent encore nous rejoindre. L'employeur INSERM est important pour nous, c'est lui aussi qui nous donne une dotation. C'est là que je mets en lien le fait de décider et de financer, cela a des répercussions. En effet, si 11 équipes sur 11 sont labélisées par l'INSERM, notre dotation sera sûrement meilleure que si nous n'en avons que 10, 9 ou 7. C'est important, cela peut avoir directement une répercussion sur la dotation conséquente donnée chaque année par l'INSERM. Nous avons donc intérêt à tout faire pour que toutes les équipes que nous présentons soient labélisées et, ensuite, financées. Le financement décidé la 1^{re} année est poursuivi jusqu'à la 5^e année. Heureusement que nous travaillons de cette façon.

M. PACCAUD.- Je vous remercie. Nous sommes malheureusement arrivés au terme du temps alloué à cet objet. Nous avons encore la place pour deux questions.

M. GRIMAUD.- Monsieur Samson, il était vertueux de proposer le SAB. Le résultat de cette évaluation est-il seulement pour vous ? Allez-vous l'ouvrir aussi lors de la visite du HCÉRES ou vers des CSS ?

M. SAMSON.- C'est une question que nous nous sommes posée. Je vais vous donner la réponse, le SAB nous a fourni des informations de deux niveaux.

Le premier niveau consiste à penser à faire ceci, à orienter vers cela. Par exemple, ils peuvent demander des éclaircissements sur un passage du document et suggérer de mieux expliquer tel point. Nous avons encore le temps, il nous reste quelques semaines pour modifier les choses. Je vous rassure, on a très peu de remarques de ce type, c'est donc un ajustement millimétrique. Nous les avons fait travailler l'été, nous voulons bénéficier de leur travail parce que nous savons que nous avons pu manquer de clarté sur tel choix de mot en anglais plutôt que tel autre. Le SAB compte plusieurs Américains. Autant fournir un document encore meilleur.

Par ailleurs, les membres du SAB nous ont dit des choses qui concernent les cinq années à venir. Si l'on pense que l'IRSET a un potentiel international important, il est possible de le valoriser encore plus par des liens avec de grands instituts de notre niveau aux États-Unis, au Canada ou au Japon, mais cela prend du temps. On ne claque pas des doigts pour créer des relations avec l'Institut Armand-Frappier qui s'occupe de santé environnementale à Laval, près de Montréal. Plusieurs très bonnes idées vont dans ce sens. Pour nous, c'est un *guideline (recommandation)*, c'est ce vers quoi il faut tendre. Nous sommes souvent très en phase avec ce qui a été dit, cela correspond à des choses qui nous trottent dans la tête.

M. PACCAUD.- Est-ce que les personnes à distance ont des questions ? (*Non.*) Je vous remercie pour cette présentation et pour les commentaires qu'elle a suscités.

Nous avons besoin d'un avis formel des deux Conseils. Ce vote va être exprimé par les membres des deux conseils qui sont parties prenantes. Je vous propose de voter sur le résultat de ces évaluations.

Départ de Claude Martin.

Mme QUIDU.- Pouvez-vous préciser l'objet du vote ?

M. LE RAT.- Dans le cadre des procédures HCÉRES — je parle sous le contrôle de M. Samson —, les établissements tutelles sont censés fournir un avis par rapport au projet.

Mme POLTON.- Il s'agit donc de donner un avis positif.

M. LE RAT.- En effet. Ce n'est pas un vote en tant que tel, les instances formulent un avis. Monsieur Samson passera aussi devant le Conseil d'administration qui lui formulera un avis. Ce que l'on attend de la part du Conseil scientifique et du Conseil des formations, c'est d'éclairer les membres du Conseil d'administration pour qu'ils se prononcent sur ce dossier.

Ensuite, dans la procédure, au niveau du HCÉRES, les tutelles, notamment la tutelle dépositrice (Université de Rennes-1) auront à produire un avis sur le projet d'unité mixte de recherche (UMR) qui sera versé au dossier. C'est une nouveauté de la procédure du HCÉRES, cela n'existait pas auparavant. La tutelle dépositrice doit prendre l'attache des autres tutelles (EHESP, INSERM, etc.) pour « formuler un avis ».

Aujourd'hui, pour nous, il s'agit d'avoir la capacité d'éclairer l'avis final du Conseil d'administration de l'École.

Mme POLTON.- Pour être pragmatique, je vous propose de voter sur une phrase simple. Il ne me paraît pas avoir eu dans le débat d'éléments à faire valoir autres que le fait que le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif. Je vous propose de voter sur cet avis très simple. Dans un second temps, on aura peut-être une trace plus compliquée. En l'occurrence, les choses sont simples. Président, êtes-vous d'accord aussi ?

M. PACCAUD.- Je suis d'accord. Je vous remercie de reformuler la phrase en question.

Mme POLTON.- La phrase est la suivante : « *Le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif sur le projet de l'IRSET pour les cinq prochaines années.* » Cela vous convient-il ? (*Oui.*) Nous passons au vote.

☒ Avis : Le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif sur le projet de l'IRSET pour les cinq prochaines années (unanimité).

M. PACCAUD.- Nous passons sans tarder au point suivant.

- *Projet Arènes*

M. LE BOURHIS.- La forme de ma présentation est sensiblement différente à celle de l'IRSET. Mon projet est présenté de manière plus rustique et minimaliste pour plusieurs raisons. D'une part, j'ai scrupuleusement suivi le modèle envoyé dans l'ensemble des diapositives (c'est mon côté bon élève). Plus sérieusement, l'autre élément est que nous sommes dans une UMR en transition, vous avez suivi plusieurs épisodes depuis le début de l'année. Pour l'instant, nous n'avons pas de profil définitif à vous montrer. Je me suis donc centré sur le projet, son élaboration et sur ce qui est stabilisé aujourd'hui dans le projet scientifique.

- *Projet (2022-2026) : contexte*

Pour l'élaboration d'Arènes, c'est-à-dire le laboratoire dont je représente la partie du projet scientifique, le processus a été assez long, il a été initié en juin 2019 et s'achève aujourd'hui. Une élaboration interne s'est faite dans le laboratoire autour de ce projet.

En parallèle de l'élaboration du projet, dans le cadre d'une transition, on a eu le renouvellement de l'équipe de direction. Le lancement de cette transition a été opéré il y a une semaine ou dix jours. L'ancienne directrice, Sylvie Ollitrault, a laissé la place à une nouvelle direction dont je représente l'élément central, étant le nouveau directeur. La composition de cette direction doit être évidemment validée par les tutelles et par le CNRS. Nous sommes pour l'instant dans un entre-deux. Sylvie Ollitrault est toujours la responsable administrative en titre du laboratoire.

Un élément est important à comprendre, et vous avez déjà suivi une partie des discussions sur ce point : cette équipe est en train d'intégrer de nouveaux membres, et cela représente une augmentation structurelle de 20 à 25 % de l'équipe. Ces membres viennent du groupe Recherche sur les services et le management en santé (RSMS). Cela nous a conduits à reformuler notre projet à plusieurs reprises et ce, jusqu'en juin.

- *Projet Arènes (2022-2026) : objectifs et projet*

Cela ne représente pas beaucoup de changements. Selon les calculs d'effectifs, le laboratoire Arènes compte entre 120 et 140 membres (on aura des évolutions). Il s'agit d'une unité pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales avec l'ambition de couvrir l'ensemble du cycle politique. Nous allons essayer de développer des projets de recherche qui partent, par exemple, des dynamiques sociales, des dynamiques dans l'espace public (espace médiatique). Il s'agit de prendre en compte l'ensemble de la dynamique sociétale et de suivre un certain nombre de programmes et de productions de politiques publiques où elles sont élaborées, c'est-à-dire dans les cercles décisionnels, en examinant les interactions entre élus et administration. Selon les équipes de recherche et les axes que je présenterai ensuite, cela va jusqu'à l'étude et à l'analyse des processus de mise en œuvre et d'évaluation. On a ainsi une dimension d'expertise et de recommandations. De ce fait, la recherche fondamentale s'articule avec une recherche-action ou d'intervention dans le grand panorama de ce que couvre Arènes.

L'organisation projetée en 2022 obéit à quatre axes :

- Le premier porte sur l'étude et l'analyse des processus politiques (mobilisations, processus de transformation des espaces publics avec des travaux menés sur le journalisme, les médias, la transformation des opinions publiques par ces biais-là).
- Le 2e axe porte sur le noyau dur de la production des politiques publiques. Cela concerne l'action publique, le rôle des élus et de la démocratie. Il s'agit de s'interroger sur les logiques territoriales : comment des acteurs territoriaux interviennent-ils dans la production de ces politiques, pas seulement au niveau national ou supranational ?

Deux autres axes sont centrés sur des approches sectorielles, au sens large du terme.

- L'un porte sur les politiques sociales (État providence, protection sociale, santé, c'est-à-dire en lien avec l'axe 1 qui porte une interrogation sur les inégalités et sur un certain nombre de politiques sociales, de jeunesse, de vieillesse, d'autonomie, de dépendance).
- Par ailleurs, un nouvel axe, créé pour 2022, porte plus spécifiquement, dans ce grand ensemble des politiques et des systèmes de santé, sur les services de santé, le rapport entre l'offre et la demande de santé, l'accès aux soins (notamment des populations vulnérables), les dispositifs de prévention. Il s'agit là d'une approche centrée sur la prestation, la fourniture des services et l'amélioration de cette fourniture de services.

Parmi les thématiques prioritaires que nous avons mises en avant dans le projet 2022-2026, nous avons la santé qui couvre une bonne partie de nos activités, et l'environnement. Nous aimerions développer un important programme en santé environnementale par des collaborations avec d'autres laboratoires. La dernière thématique, science et société, s'explique par le fait que nous sommes au cœur d'un certain nombre d'enjeux de science, comme l'expertise et la production de savoirs sur un certain nombre de problèmes, le transfert et la mise en circulation de ces savoirs dans la société. Le sujet est d'une grande actualité.

Je vous ai présenté les axes principaux regroupant l'essentiel des chercheurs et des enseignants-chercheurs de l'unité. Nous menons aussi des actions transversales sur des problématiques soulignées par le CNRS comme des programmes prioritaires :

- le genre et les problèmes publics de santé (rôle du genre et des approches de genre) ;
- les savoirs environnementaux (sciences et société, les controverses autour d'un certain nombre de savoirs, de productions de connaissances et d'usage de ces connaissances dans les politiques environnementales) ;
- un point transversal fortement encouragé en interne concerne les méthodologies, notamment les méthodes mixtes. En effet, l'avenir de la recherche en sciences humaines et sociales concerne l'articulation entre des problématiques qualitatives (entretiens, production de connaissances et

d'observations) et des approches quantitatives. Il ne s'agit pas d'opposer ces deux approches, mais de les penser ensemble.

Enfin, nous souhaiterions avoir un conseil scientifique. Nous n'avons pas encore réfléchi à la façon de le mettre en place, mais nous estimons que c'est un élément important. C'est revenu dans les évaluations en interne que nous avons eues et dans les échanges avec les tutelles. Ce conseil serait à portée internationale, et il aiderait à développer cette internationalisation qui nous manque encore, notamment du fait des spécificités de la recherche en sciences humaines et sociales qui a tendance à être centrée sur des cadres nationaux, il nous faut en sortir.

Par ailleurs, il convient d'articuler recherche, expertise et formation. Arènes a une très forte activité liée à la formation, notamment en master, il convient de réfléchir à ce lien et de l'approfondir.

- *Échéances/dates*

Dans le calendrier de mise en œuvre du projet, il est bien indiqué les dates de 2022 et 2026. Nous profitons de cette période de transition pour mettre en place différentes étapes.

Dès octobre, nous commencerons à procéder à l'intégration des membres du groupe RSMS pour travailler avec eux en interne sur la reconfiguration de l'unité. Dans le même sens, des réunions de préfiguration des axes auront lieu dès 2020. Nous ne pouvons pas l'afficher officiellement ; sinon, cela signifie une modification du contrat quinquennal, ce qui poserait problème. En tout cas, en interne, nous commençons à configurer cette nouvelle organisation.

Du point de vue de la direction, un changement a déjà eu lieu, Sylvie Ollitrault ayant transmis les rênes officiellement en interne. Fin 2020 et début 2021, le changement officiel de la direction aura lieu à la condition, évidemment, que tout le processus soit validé.

En 2021, la visite programmée du Comité HCÉRES est programmée aux mêmes dates. Son président, Albert Ogien, sociologue et philosophe, a pris contact avec la direction actuelle pour préparer cette visite.

En 2021, nous espérons que nous aurons aussi notre SAB, quelle que soit sa dénomination.

À partir de fin 2021, la nouvelle architecture sera mise en place et officialisée en 2022. Nous n'aurons pas de validation du CNRS, comme c'est le cas avec l'INSERM, nous aurons seulement des échanges moins formalisés avec la Direction nationale du CNRS sur ces questions. Le CNRS nous suit déjà et a déjà validé l'actuel projet scientifique.

- *Projection Arènes 2022*

Nous avons établi une projection à 2022 de ce que serait Arènes. Un questionnaire a été lancé en interne à l'attention des membres actuels d'Arènes et ceux potentiels venant du groupe RSMS. Nous disposons ainsi d'une vision du périmètre futur de l'unité.

Arènes est manifestement une équipe pluridisciplinaire : la diapositive montre la répartition des disciplines dans lesquelles les membres se sont positionnés ; deux disciplines (« sciences politiques » et « sociologie ») émergent nettement. À côté de cette approche prédominante en sociologie et en sciences politiques, l'économie, l'épidémiologie, la gestion et l'histoire sont aussi bien présentes. L'enjeu est d'articuler ces différentes approches selon les axes et les projets d'Arènes. D'autres disciplines sont aussi moins représentées.

Les graphiques suivants montrent le positionnement des personnes selon les quatre axes. Le graphique sur l'axe principal indique une répartition équilibrée (entre un tiers et un quart pour chacun des quatre axes mentionnés en dessous).

Nous étions plutôt intéressés à la façon de créer des hybridations ou des interactions entre les différents axes. Le positionnement de chaque membre sur un axe secondaire (c'est-à-dire l'équipe

dans laquelle chaque membre voudrait travailler en plus de son équipe principale) est ainsi distribué dans l'ensemble. Les quatre axes secondaires sont représentés avec une attractivité assez équilibrée. De façon assez logique, la plus petite portion sur le graphique représentant 9,8 % correspond à l'axe 4. On a en effet encore en interne un défaut de connaissance sur cet axe que nous avons créé. Même si l'attractivité pour cet axe est moindre, des personnels d'Arènes se positionnent sur ce nouvel axe en tant qu'axe secondaire.

Le dernier graphique montre les groupes transversaux déjà attractifs pour les membres. Sur les méthodes, on a une forte demande d'un travail transversal. Sur les savoirs environnementaux et les questions de santé, on voit aussi une forte adhésion des membres.

Je conclus donc sur cette image Arènes en 2022, telle que nous espérons la voir advenir.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour cette présentation. Je suggère que la présidente du CS puisse faire une remarque, suivie d'une autre question.

Mme POLTON.- Ma remarque sera très courte et très positive. Lors du dernier Conseil scientifique, nous nous sommes quittés dans une situation compliquée avec le challenge de fabriquer une unité cohérente, un beau chemin a été parcouru.

M. PACCAUD.- Nous avons le temps pour une brève question.

M. MILBURN.- J'ai une question par rapport à ce que vient de dire Mme Polton. Je ne sais pas à qui je dois m'adresser. Si je comprends bien, le deuxième projet du laboratoire, qui émanait en partie d'Arènes et de RSMS, n'existe plus, il a été « avorté ».

M. LE BOURHIS.- Dans leur quasi-totalité, voire leur totalité, les personnes qui se trouvaient dans le projet alternatif ont été intégrées dans le projet que je viens de vous présenter.

Mme LEFÉBURE.- J'apporte une précision linguistique : le projet n'est pas « avorté », au contraire, il est complètement intégré. C'est l'opposé d'un avortement : il n'est plus concurrent, il est à l'intérieur.

M. LE BOURHIS.- Il est intégré. Nous avons respecté la lettre de commande.

M. PACCAUD.- Je vous propose de procéder au vote comme précédemment pour enregistrer les encouragements de ces deux conseils à la poursuite de la procédure.

⊗ Avis : Le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif sur le projet Arènes (unanimité)

1.2. FORMATIONS : CHAMP « SANTE PUBLIQUE », MASTER « SANTE PUBLIQUE » ET MASTER « DROIT DE LA SANTE »

M. PACCAUD. - Je vous propose de passer aux trois sujets sur la formation en santé publique, présentés successivement par Mme Lefébure, Mme Keller et M. Glorennec. Je vous remercie d'être le plus succinct possible.

Mme LEFÉBURE. - Bonjour à tous les membres des deux conseils, y compris ceux qui sont à distance. De nombreux documents vous ont été communiqués, nous vous renvoyons à leur lecture, c'est la meilleure façon d'aborder le sujet : on passe de l'évaluation Recherche à l'évaluation Formation. Je passerai la parole à Mme Cormerais, en charge de la liaison avec le HCÉRES et la coordination interne afin de répondre aux échéances imposées.

Par rapport à la formation dans la relation avec le HCÉRES, nous avons un seul interlocuteur. Cela concerne uniquement nos masters d'enseignement supérieur de recherche, et non pas nos masters spécialisés. Il nous est demandé deux choses : d'une part, de définir un ou plusieurs champs de formation ; d'autre part, de présenter un bilan des deux masters concernés (santé publique et droit de la santé).

La notion de champ est importante. En effet, l'École a entrepris le choix politique de faire entrer tous ses masters dans un seul champ dénommé « santé publique ». Les établissements sont libres de choisir un champ, il n'existe pas de nomenclature obligée. Il s'agit ainsi de donner à comprendre aux évaluateurs du HCÉRES la logique de nos formations. Je vous invite à lire le document de présentation du champ que nous avons préparé avec Mme Cormerais.

Je rebondis sur la question de Mme Polton de savoir « à quoi tout cela nous sert », traduisant son propos de façon prosaïque. Cela nous a obligés à avoir une lecture plus dynamique et plus opérationnelle de notre projet stratégique d'établissement. En expliquant la cohérence de nos enseignements à l'intérieur du champ Santé publique, en expliquant comment nous articulons le droit de la santé avec les enseignements de santé publique tels que nous les pratiquons aujourd'hui dans leur grande variété d'approches méthodologiques, disciplinaires et de contenus, nous sommes allés plus loin que le document du projet stratégique d'établissement. Nous avons aussi abordé les aspects de gouvernance, etc. C'est un document très intéressant pour comprendre notre organisation de la formation, y compris pour nos personnels. Peu de gens ont en effet une vision complète des choses comme celle que nous avons été amenés à avoir grâce à cet exercice. Je passe la parole à Mme Cormerais afin qu'elle vous explique brièvement ce calendrier, puis à M. Glorennec, responsable de la mention Santé publique, et à Mme Keller, responsable de la mention Droit de la santé. Ils vous indiqueront les points à retenir avant que vous donniez un avis sur les documents que nous allons présenter pour la phase d'évaluation.

- *Rappel du calendrier*

Mme CORMERAIS. - Les échéances du HCÉRES ont été bousculées par la crise sanitaire. Pour les unités de recherche et pour répondre à une interrogation de M. Samson, nous avons eu une confirmation que la visite (ou la « visio ») des experts aurait lieu entre le 22 février et le 19 mars.

En résumé, en termes de recherche, un dossier unique sera déposé par l'Université de Rennes-1. Ce dossier comporte des éléments de bilan et de projet. À la suite de ce dépôt et de la visite, un retour est prévu entre un mois et demi et deux mois après. Le HCÉRES souhaiterait que le retour d'accréditation se fasse à partir de début 2022, quelques inconnues demeurent.

Par rapport à la formation, trois sujets nous préoccupent concernant les masters. Pour le master Santé publique et le master Droit de la santé, nous aurons deux dossiers à déposer : un bilan et un projet. À la demande de l'Université de Rennes-1, les échéances ont été reportées et le dépôt aura lieu le 14 décembre. Une visite (ou « visio ») est prévue en mars de l'année prochaine. Un rapport des experts sera normalement établi début mai, pour un dépôt de projet le 17 mai 2021 et un renouvellement de l'accréditation pour la rentrée 2022.

Le sujet qui nous préoccupe, et dont nous discuterons ce soir lors d'un rendez-vous téléphonique avec la DGESIP, est le projet de nouveau master Administration de la santé (mention non définitive) de l'EHESP. Le dépôt se fera en même temps que les autres projets le 17 mai 2021 avec un objectif d'ouverture de la formation en septembre 2022.

Pour le champ de formation, c'est le même terme de décembre 2020. On n'aura pas de visite, mais un rapport des experts sur ce domaine en même temps que pour les formations. Début 2022, nous aurons un retour à ce sujet.

Les écoles doctorales (ED) sont évaluées au niveau de la recherche chez nous, cela constitue bien un dossier formation au niveau du HCÉRES, de même que le Collège doctoral de Bretagne qui est un projet co-accrédité avec 10 ou 12 écoles doctorales. Les échéances sont les mêmes que pour la formation, c'est-à-dire le 14 décembre 2020. La visite des experts en mars aura lieu à l'Université de Rennes-1. Le rapport des experts sera établi début mai pour un objectif de renouvellement des accréditations à la rentrée 2022.

Mme LEFÉBURE.- La partie « projet » est la plus importante. Une fois l'accréditation reçue, nous devons revoir les maquettes et les contenus des formations. Nous réorganisons les choses. C'est la partie qui nous prend le plus de temps avec les responsables et les enseignants.

Monsieur le Président, Mme Keller et M. Glorennec ont-ils le temps présenter les éléments importants ?

M. PACCAUD. - Ils ont quelques minutes.

- *Champ Santé publique, master Droit de la santé*

Mme KELLER. - La mention Droit de la santé reste marginale par rapport au champ Santé publique. Ce master 2 Droit de la santé s'intitulait auparavant « droit, santé, éthique ». Il reste fortement imprégné de la dimension éthique. Il est co-accrédité par l'EHESP et l'Université de Rennes-1 (UFR Droit et Sciences politiques). Il fait partie du dispositif Erasmus Mundus parce qu'il est membre du consortium EuroPubHealth.

Il est composé d'un tronc commun qui se déroule durant le premier semestre et de deux parcours spécialisés. Ces deux parcours spécialisés témoignent de la vocation de préparation au secteur professionnel de ce master. Une partie est tournée vers l'éthique et la professionnalisation dans le secteur sanitaire. L'autre parcours concerne l'éthique et la professionnalisation dans le secteur social et médico-social. Ce master se caractérise aussi par deux stages pour les étudiants et par un mémoire. Les deux stages ont lieu dans des milieux professionnels relatifs à ces deux thématiques, sanitaire, d'une part, médico-sociale et sociale, d'autre part. Le mémoire peut aussi présenter deux dimensions : pour les uns, qui vont continuer dans un travail de doctorat, une vocation de recherche ; pour les autres, une mise à distance ou une modélisation à partir de l'expérience professionnelle de leur stage. Il y a donc une forte dimension d'apprentissage de la méthodologie, avec le croisement entre le substrat juridique et la mise en application qui s'est déroulée en stage.

Les objectifs consistent évidemment dans la compréhension du système de santé, du fonctionnement des établissements et des services de santé. Il en est de même au niveau du secteur social et médico-social sur les enjeux, contraintes et fonctionnement. Un objectif est aussi la maîtrise des compétences nécessaires aux métiers du droit. Comme débouchés, il y a les métiers d'avocat et de juristes, la préparation des concours à la Fonction publique, notamment hospitalière. De ce fait, des étudiants du M2 se retrouvent ensuite dans les différentes formations dispensées à l'École. La dimension de préparation à l'insertion professionnelle est donc très importante, mais cela concerne aussi la formation continue sur l'évolution des savoir-faire et des savoir-être.

J'insiste sur la dimension éthique qui est une richesse de cette mention. Notre public est constitué, pour la plupart, d'étudiants de formation initiale de juriste, ayant suivi le M1 dispensé par l'Université de Rennes-1, et d'étudiants issus de la formation continue. Dans ce dernier cas, il s'agit de professionnels en reprise d'étude (professionnels de santé, juristes), de nombreux cadres de santé ou des responsables de secteur social et médico-social. C'est très riche, car nous les faisons travailler par groupe en mixant les deux publics.

Enfin, nous sommes à la veille d'une nouvelle maquette dans laquelle nous allons insérer de nouvelles modalités pédagogiques, notamment l'approche par compétence. Nous allons les distiller. La crise sanitaire a évidemment incité l'UFR de droit à développer le distanciel, ce qui revêt une importance particulière pour notre M2 et une plus grande attractivité dans le cadre de la formation continue.

Mme LEFÉBURE.- J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une bonne filière de recrutement pour nos concours. C'est une excellente préparation aux différents concours, alternative aux « prépas » pour les concours de la fonction publique hospitalière ou des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS). Cette présence forte de l'EHESP dans l'UFR de droit et sciences politiques de l'Université de Rennes-1 est importante. C'est une très belle interaction.

- *Champ Santé publique, master Santé publique*

M. GLORENNEC. - Je vous remercie de donner encore un peu de votre temps pour le master Santé publique. Nous en avons déjà parlé lors de la précédente session qui s'était déroulée entièrement à distance. Je ne vais donc pas vous présenter de nouveau cette mention de master que nous co-accréditons avec les universités de Rennes-1 et Rennes-2.

Le rapport d'auto-évaluation a été un peu complété, notamment par Mme Cormerais sur des éléments quantitatifs concernant les effectifs et le contenu précis des enseignements, etc. Sur le fond, il est inchangé par rapport à ce que vous aviez déjà examiné au printemps. Pour laisser le temps aux questions, je vous rappelle seulement que nous inscrivons dans une logique de passage d'un historique avec quasiment 12 masters différents à un master unique qui fonctionnerait avec une cohérence et une gouvernance renforcées. Nous avons bien avancé, mais il reste encore du travail. Ce rapport d'auto-évaluation est un guide pour la prochaine accréditation. On voit ainsi ce sur quoi il convient de progresser : une approche par compétence, rendre plus lisible et renforcer nos liens avec la recherche et l'international. Il vous est demandé un avis sur le rapport d'auto-évaluation. Merci.

Mme LEFÉBURE. - Je remercie M. Glorennec et Mme Keller qui accomplissent un énorme travail de fond sur les masters et de coordination avec nos partenaires. Nous travaillons avec les universités de Rennes-1 et Rennes-2 qui sont deux grandes universités. La coordination n'est pas intuitivement facile et immédiate mais, dans les faits, cela se passe très bien.

M. PACCAUD. - Un avis formel est demandé sous la forme d'un encouragement à continuer et de félicitations à adresser aux personnes en charge de ce dossier. Avez-vous des remarques ?

Mme POLTON. - J'ai une petite question sur les doctorats. En page 4, dans les doctorats, on a des délivrances conjointes et des délivrances partagées. Quel est le sens exact de « conjointes » ? S'agit-il de la co-délivrance que l'EHESP appelle de ses vœux pour davantage de doctorats ? Quelle est la différence avec la délivrance partagée ?

Par ailleurs, je vous signale que le document mentionne l'INVS alors que cet établissement n'existe plus.

Mme LEFÉBURE. - Dans le point suivant sur le Collège doctoral, M. Milburn précisera certainement cette différence.

M. PACCAUD. - S'il n'y a pas d'autres questions, je vous suggère de procéder au vote.

☒ Avis : Le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif sur le master « santé publique » et le master « droit de la santé » (unanimité).

1.3. COLLEGE DOCTORAL BRETAGNE, PRESENTATION DU PERIMETRE, FOCUS SUR LES QUATRE ECOLES DOCTORALES RATTACHEES A L'EHESP

- *Pilotage stratégique et pilotage opérationnel*

M. MILBURN. - Je suis vice-président du Conseil scientifique de l'EHESP, professeur de sociologie à l'Université de Rennes-2 et directeur du pôle doctoral de Rennes depuis le 1^{er} septembre dernier. Je suis aussi directeur adjoint de l'école doctorale STT (Société, Temps, Territoires). Enfin, je suis porteur avec Éric Rius du Collège doctoral de Bretagne, et c'est à ce titre que je vous le présente.

Le projet de Collège doctoral est achevé, il vous a été communiqué. Vous devez le trouver dans les annexes à votre disposition pour la réunion d'aujourd'hui. C'est un document assez long.

Parmi les principaux éléments que je vais vous présenter, on a l'architecture. Comme je vous l'ai dit la dernière fois, sans la présence des collègues du Conseil des formations, on revient à un périmètre breton, selon la volonté des établissements. Le périmètre du Collège doctoral couvrira la Bretagne, c'est-à-dire Rennes, Brest et Lorient-Vannes. On a deux pôles, Rennes et Brest, je m'occuperai de

celui de Rennes et Éric Rius, professeur d'électronique à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), de celui de Brest. Le pôle de Brest est aussi divisé en deux sites (Brest et Vannes-Lorient). En effet, on a un directeur adjoint de chaque école doctorale sur chaque site pour des questions administratives, notamment de signatures. Certains ont très peu de doctorants, notamment à Vannes-Lorient.

Qu'est-ce que le Collège doctoral ? Il s'agit d'une fédération d'écoles doctorales qui organise une série de services communs, à savoir des formations transversales, des événements (*Les Doctoriales pour l'insertion professionnelle, Ma Thèse en 180 secondes*), du numérique (site Internet, dispositif d'inscriptions) et de l'Observatoire d'insertion des docteurs (normalement conjointement avec Pays de la Loire, mais ce n'est pas certain).

Le projet du collège est prêt, il doit être déposé début novembre. Nous ne sommes pas sur le même calendrier que les écoles doctorales qui déposeront leur projet le 14 décembre, comme les formations. Les projets d'école doctorale ne sont pas tous prêts, même s'ils sont en voie de finalisation avancée. Ils passeront dans les instances en novembre.

Le découpage des écoles doctorales reste sensiblement le même, c'est-à-dire que les périmètres disciplinaires restent les mêmes. Nous avons déjà tout changé la dernière fois. C'est assez compliqué, nous restons sur la base des mêmes périmètres disciplinaires. La seule différence par rapport à l'existant est qu'il y a actuellement 11 écoles doctorales et qu'il y en aura 13 en Bretagne. 2 se créent. L'École doctorale MathSTIC (mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication) se sépare en deux (ils ont en effet plus de 1 000 doctorants en Bretagne) : une à Rennes (MATISSE) et l'autre à Brest, dont le nouveau directeur a été nommé récemment. L'autre école doctorale a été créée par plusieurs écoles d'ingénieurs : l'école doctorale SPIN (Sciences pour l'ingénierie numérique), il existe une autre école doctorale SPI pour les ingénieurs.

Plusieurs changements de noms peuvent impliquer l'EHESP. Les quatre écoles doctorales concernées par l'EHESP sont :

- DSP (droit, sciences politiques) continuera à porter ce nom et sera dirigé par Marie-Laure Cicile-Delfosse ;
- EDGE (économie et gestion) ;
- SVS (sciences de la vie et de la santé), qui s'appelle actuellement BS (biologie santé) ;
- STT s'appellera ESC (espace, société, civilisation), que je dirigerai, afin de se différencier de STT Pays de la Loire.

Je ne connais pas précisément les nouveautés concernant les écoles doctorales, mais il n'y a rien de vraiment très nouveau. Je peux vous dire deux mots des nouveautés des écoles doctorales, qui reprennent 80 % de l'existant. Il n'y a donc pas de surprise.

Arrivée de M. Larqué.

Ce que nous avons amélioré, dans le but d'être conformes aux attentes de HCÉRES par rapport aux précédentes évaluations, c'est de réformer le plan de formation. Actuellement, on demande aux doctorants de faire 100 heures de formation qu'ils choisissent librement dans le catalogue existant du Collège doctoral des écoles doctorales. Dorénavant, dans la convention de formation signée initialement, on aura un plan de formation, c'est-à-dire qu'ils anticiperont pour que leur choix de formation soit conforme à un projet professionnel. Ce n'est pas très contraignant, mais du fait de ce plan de formation, la quantité sera à établir en accord entre le doctorant, son directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale. Il faudra qu'il se tienne à ce volume et aux thématiques du plan de formation. C'est une première innovation, et le directeur de l'École doctorale devra vérifier qu'il s'y tient.

La deuxième innovation est le renforcement de la dimension internationale. Il s'agit notamment de renforcer le lien avec des réseaux internationaux de collèges doctoraux équivalents à l'étranger, et

de renforcer des formations pour les doctorants en anglais. Nous commencerons dès cette année ou l'année prochaine. Il s'agit de disposer d'un maximum de formations transversales en anglais, en présentiel ou sous forme de Massive Open Online Course (MOOC) propres au Collège doctoral. En effet, de plus en plus de doctorants viennent de l'étranger et ne sont pas forcément francophones. Il s'agit donc de développer ces formations en anglais à leur intention. Je vous ai expliqué les éléments principaux. Avez-vous des questions ?

M. PACCAUD.- Je vous remercie pour cette présentation qui est tout-à fait « appétissante ». Avez-vous une remarque ou une question ? (*Non.*)

Mme LEFÉBURE. - Pourrions-nous avoir une réponse à la question de Mme Polton ?

Mme POLTON. - Quelle est la différence entre délivrance conjointe et délivrance partagée ?

M. MILBURN. - Je ne sais plus, mais c'est lié à l'accréditation. Certains établissements sont accrédités pour délivrer des doctorats. C'est en fonction des écoles doctorales. Depuis peu, l'EHESP est accréditée pour délivrer le doctorat dans certaines écoles doctorales. Je ne sais plus de quelles écoles il s'agit, mais il me semble que ce sont les quatre que j'ai citées. C'est assez nouveau. Par exemple, si un étudiant fait une thèse en mathématiques à l'EHESP, cela peut avoir un intérêt en épidémiologie. L'Université de Rennes-1 délivre alors le diplôme, mais il fait néanmoins sa thèse à l'EHESP. Dans ce cas, c'est conjoint. Est-ce bien cela ?

M. LE RAT.- Dans les quatre écoles doctorales pour lesquelles nous sommes accrédités, la délivrance est conjointe pour deux, et partagée pour les deux autres. La délivrance partagée fait que l'École peut délivrer directement en propre. Dans le cas de la délivrance conjointe, l'École délivre aussi, mais sous couvert, avec l'Université de Rennes1.

M. MILBURN. - Dans ce cas, c'est l'Université de Rennes-1 qui inscrit les doctorants.

M. PACCAUD. - Merci pour ces précisions.

M. LE RAT. - J'apporte une dernière précision. En Conseil scientifique, nous avons eu un débat concernant l'accès aux bases de données pour nos doctorants et, de façon plus générale, pour les personnels de l'École, les étudiants, etc. Une analyse a été présentée en Conseil scientifique. Nous sommes en train d'acquérir une base de données Scopus à l'École. De façon plus globale, il s'agit d'offrir la possibilité à nos apprenants (y compris les doctorants) d'avoir accès à des bases de données en *full text* (textes intégraux). Une question officielle a été posée à M. Milburn en tant que directeur du Collège doctoral de Bretagne ; sa réponse nous convient. En interne, on nous a demandé s'il était possible de négocier directement avec les écoles doctorales pour que les doctorants, par exemple, inscrits à EDGE puissent avoir accès au *full text*. En fait, ce n'est pas par le biais des écoles doctorales que cela peut fonctionner, il faut que l'École négocie avec les centres de ressources communs des universités de Rennes-1, Rennes-2, etc. Depuis un certain temps, l'École est en négociation avec eux. Dans les années passées, on avait eu une fin de non-recevoir ; aujourd'hui, l'Université de Rennes se met en place, on a une fenêtre de tir, les conditions sont différentes. Suivant en cela les conseils de M. Milburn, avec le Service commun de documentation (SCD) de l'École, nous allons reprendre notre bâton de pèlerin et retourner toquer aux portes des deux grandes bibliothèques universitaires (Rennes-1 et Rennes-2) pour voir si l'on a la possibilité d'y avoir accès. Quelle que soit la situation retenue, cela supposera néanmoins de « payer » l'accès, il ne s'agira pas d'un accès gratuit, une négociation devra être menée avec les bibliothèques. C'est la réponse de M. Milburn.

M. MILBURN. - En attendant la création d'UniR et son existence juridique, en voie de formation après le temps de latence due aux élections à l'Université de Rennes, il faut passer des conventions avec les SCD de Rennes-1 et Rennes-2 pour y avoir accès, cela risque d'être payant. Chaque fois qu'un étudiant ou un collègue consulte quelque chose sur Internet *via* la bibliothèque, surtout s'il télécharge une publication, la bibliothèque paie au bouquet de revues.

M. PACCAUD. - Je vous propose d'arrêter là sur ce sujet très compliqué des conditions d'accès, partout en Europe. Je suggère de délivrer le dernier avis de la matinée : il s'agit de félicitations et d'encouragements à la poursuite de ces développements en matière de Collège doctoral.

☒ Avis : Le Conseil scientifique et le Conseil des formations émettent un avis positif sur le Collège doctoral de Bretagne (unanimité).

Départ de M. Glorennec et de Mme Keller.

2. DISPOSITIF INTER-REGIONAL DE RECHERCHE, D'ÉVALUATION ET D'EXPERTISE EN SANTE (DIREES)

Mme JOMIER. - Coordinatrice du Dispositif inter-régional de recherche, d'évaluation et d'expertise en santé (DIREES), je viens vous le présenter. J'ai conscience que certaines personnes présentes en ont déjà entendu parler. Étant donné que ce n'est pas le cas de tout le monde, je vais présenter de nouveau le dispositif, le replacer dans son contexte, expliquer ses objectifs, ses missions et sa gouvernance. Je ferai ensuite un état des lieux de ce que l'on a fait jusqu'à présent et ce que nous souhaitons faire par la suite.

- *Le DIREES articule recherche, expertise, décision et formation*

Le DIREES a vocation à rassembler et à organiser des ponts entre recherche, experts, décideurs et formation. Ce dispositif émane d'un contexte national particulier, il découle de l'expérience des Centres d'Expertise régionaux de Recherche en Santé publique (CERRESP) qui ont été créés à l'initiative de l'INSERM, de l'Institut thématique multi-organismes (ITMO) Santé publique et de la DGS. Cette expérience n'a pas pris corps en tant que telle, elle a été reprise au niveau régional par différents instituts, notamment par l'Institut de Santé publique, d'Épidémiologie et de Développement de Bordeaux (ISPED) à l'origine de la plateforme Cassiopée, dispositif similaire à celui présenté aujourd'hui, et en Bourgogne-Franche-Comté pour donner naissance au Pôle fédératif de recherche et de formation.

Le DIREES émane directement de cette expérience, reprise au niveau très local par l'EHESP qui souhaite la déployer à l'échelle de notre territoire, assez large, le Grand Ouest. Nous en sommes à la phase expérimentale, nous avons déployé le dispositif entre la Bretagne et les Pays de la Loire. À terme, il s'agit bien de l'élargir au Centre-Val de Loire et à la Normandie.

À ce jour, le dispositif est formalisé dans le cadre d'une convention tripartite signée l'été dernier par l'EHESP, l'ARS Pays de la Loire et l'ARS Bretagne. Cette convention fixe trois grands objectifs assignés au DIREES : évaluer les dispositifs et les interventions en santé déployés sur le territoire inter-régional ; animer la recherche en santé publique au niveau inter-régional en offrant en particulier un espace de rencontres pluridisciplinaires où se croisent les décideurs, les experts et les chercheurs en santé de notre territoire ; répondre aux demandes d'expertise spécifique, en lien avec les deux premiers objectifs, qui peuvent émaner des experts du territoire, des décideurs ou des chercheurs.

Le DIREES repose sur trois grands axes qui sont assez larges : un axe en promotion de la santé, un axe en santé-environnement, un axe sur l'offre sanitaire et médico-sociale.

De manière plus précise, le dispositif a pour mission de doter les décideurs, les chercheurs et les experts en santé publique d'un espace souple pour se rencontrer et favoriser les rapprochements et les collaborations dans une visée d'aide à la décision. Il s'agit bien de faire se rencontrer toutes ces personnes pour créer des connaissances qui permettront à nos décideurs d'améliorer les politiques publiques et, *in fine*, d'améliorer la santé des populations du Grand Ouest.

Dans le cadre du DIREES, il s'agit ainsi de soutenir et de valoriser des travaux de recherches pluridisciplinaires qui ont une visée d'aide à la décision, ainsi que je l'ai mentionné au départ, en associant l'ensemble des parties prenantes (chercheurs, décideurs, experts, voire apprenants de l'EHESP) depuis la demande de projet jusqu'à son évaluation. La spécificité réside bien dans le

caractère co-construit de la demande jusqu'à l'évaluation des différents projets qui entrent dans le cadre du DIREES. Ce dispositif a vocation à favoriser le croisement des approches, des savoirs et des expertises pour que les chercheurs et experts collaborent en vue d'améliorer les politiques publiques et d'apporter leurs connaissances aux décideurs qui vont les formaliser.

Je reviens à ce que permet et apporte le DIREES aux quatre catégories de parties prenantes : les décideurs, la communauté scientifique, les opérateurs de santé et les apprenants.

- (i) Ce dispositif permet aux décideurs d'accroître l'efficacité des politiques et des interventions de terrain, de répondre à leurs questions opérationnelles avec l'aide des experts et scientifiques, et d'intégrer la recherche dans l'élaboration et la mise en place des politiques de santé au niveau du Grand Ouest.
- (ii) Pour la communauté scientifique, ce dispositif a pour vocation d'ancrer les travaux de recherche sur une base pluriannuelle avec une dimension inter-régionale, d'offrir des terrains d'expérimentation en adéquation avec les besoins locaux et régionaux des différents chercheurs qui font partie du dispositif. Cela leur permet notamment de connaître davantage les initiatives, les attentes et les besoins des acteurs de terrain.
- (iii) Pour les opérateurs du système de santé (associations, IREPS, ORS, acteurs du tiers secteur, organismes qui participent à la production de connaissances sans forcément être dans la science pure et dure), cela leur permettra de valoriser leurs expériences et leurs projets en participant à des projets co-construits avec des décideurs et des scientifiques, de nourrir leurs actions par des connaissances scientifiques déjà documentées, et d'acquiescer les bases du travail scientifique.
- (iv) Étant donné que nous sommes en Conseil des formations, il est important de faire le lien entre le DIREES et la formation. Pour les apprenants de l'EHESP, ce dispositif permettra de bénéficier de terrains d'apprentissage et de stages. Ils vont apprendre à travailler en pluridisciplinarité, en lien avec des chercheurs, des décideurs et des scientifiques et de s'initier à la recherche participative. En effet, le DIREES a un lien fort, qui mérite d'être développé et qui le sera, avec la formation. Il s'agit d'intégrer les apprenants de l'EHESP dans le cadre des différents projets menés dans le DIREES. Ils sont ainsi pleinement parties prenantes des différents projets qui sont menés. Il s'agit aussi d'enrichir les formations de l'EHESP à l'appui des actions conduites dans le cadre du DIREES.

Le DIREES est structuré autour d'une gouvernance définie de manière tripartite dans le cadre de notre premier Comité opérationnel qui réunissait des chercheurs de l'EHESP, des référents thématiques des ARS (Pays de la Loire et Bretagne) sur les thématiques du DIREES (promotion de la santé, offre de soins et santé-environnements), et la cellule de coordination. Cette journée d'atelier participatif nous a permis de définir la gouvernance, ce qu'est le DIREES et ce qu'il n'est pas, de nous mettre d'accord sur la sémantique : pourquoi un dispositif et non un réseau ? Que signifie expertise ? Que signifie décision ? On a défini ensemble toute cette sémantique pour être vraiment au clair sur notre dispositif.

Cette journée d'atelier participatif nous a permis de définir la gouvernance, structurée par une cellule de coordination. Celle-ci est vraiment l'instance qui s'assure de la mise en œuvre du programme annuel et de la réalisation des objectifs qui sont décidés par le CoPil. Je fais partie de la cellule de coordination chargée au quotidien d'animer, de favoriser le lien entre les parties prenantes du dispositif. Elle organise aussi les différentes instances du dispositif, les espaces de rencontres formelles ou informelles. Elle assure ainsi la vie du dispositif en routine. La cellule de coordination est composée d'un responsable de projet (Pierre Blaise, responsable du projet régional de santé de l'ARS Pays de la Loire), un responsable administratif (Christophe Le Rat), un responsable scientifique (Pierre Le Cann) et une coordinatrice (moi-même).

Nous animons aussi le Comité opérationnel qui, comme son nom l'indique, est l'instance d'opérationnalisation du DIREES. Cette instance a vocation à identifier les projets, les thématiques, le calendrier de travail, les partenaires à intégrer dans le dispositif. Tout cela est soumis à la validation du Comité de pilotage. Le Comité opérationnel est composé de référents spécialisés sur les thématiques du DIREES qui proviennent de l'ARS Bretagne, de l'ARS Pays de la Loire et de l'EHESP. Il y a deux interlocuteurs privilégiés de la DIREES au sein de chaque ARS (Pierre Blaise pour l'ARS Pays de la Loire, David Le Goff pour l'ARS Bretagne) et les membres de la cellule de coordination. Ces acteurs font des propositions au Comité de pilotage, instance de décision et de validation actuellement composée des signataires de la convention (le directeur de l'EHESP, Laurent Chambaud ; le directeur de l'ARS Bretagne, Stéphane Mulliez ; le directeur de l'ARS Pays de la Loire, Jean-Jacques Coiplet).

Nous avons mis en place aussi des comités partenariaux qui sont plutôt des comités *ad hoc* où se greffent au fil des projets les différents partenaires du DIREES pour apporter leur expérience, leur expertise et leurs connaissances pour nous aider dans la co-construction des projets et des connaissances qui vont favoriser *in fine* l'aide à la décision.

- *Où en sommes-nous avec le DIREES ?*

Une première journée d'atelier nous a permis de définir conjointement ce dispositif, ce que l'on en attend, comment il va vivre, sa façon de fonctionner en routine. Cela nous a permis de faire le choix des premiers objets de travail et d'élaborer un programme de travail sur deux ans.

Un premier Comité de pilotage (janvier) nous a permis de clore cette première phase de cadrage. Il s'agissait vraiment de cerner les attentes, de les poser sur la table et de les clarifier. Il nous a permis de valider les quatre premiers objets de travail, le programme, le calendrier et la gouvernance du dispositif.

À la suite de ce Comité de pilotage, nous sommes entrés dans la phase d'opérationnalisation du dispositif. Dans ce cadre, nous avons mis en place environ 6 comités opérationnels. Nous avons constitué des groupes de travail pour chaque objet identifié. Nous avons suivi et accompagné les différents groupes. Nous avons élaboré une stratégie partenariale pour permettre à nos différents partenaires cibles d'intégrer progressivement le dispositif. Enfin, nous avons élaboré notre stratégie de communication. Cette phase était censée se terminer en juin. Avec le confinement et tout ce qui a eu lieu, elle s'est étendue jusqu'au 30 septembre, hier, jour où s'est tenu le Comité de pilotage qui nous a permis de valider cette stratégie partenariale et de nous donner le feu vert pour déployer le dispositif, le promouvoir auprès de nos partenaires, le faire connaître de façon à y agréger les experts, les scientifiques, les apprenants autour des différents projets qui auront lieu dans le cadre du DIREES.

Dans un premier temps, il s'agit ainsi de présenter le dispositif, de le donner à voir, de le faire connaître, de connaître aussi nos différents interlocuteurs et les différents acteurs de santé du territoire. En effet, on peut en avoir une vision large, mais pas forcément précise. Nous irons vers eux pour savoir ce qu'ils font et qui ils sont. Il s'agit aussi de cerner leurs attentes vis-à-vis du DIREES en leur présentant notre première phase expérimentale qui s'est terminée hier. Il s'agit aussi d'intégrer leurs besoins et leurs demandes pour structurer le dispositif à l'avenir, notamment dans le cadre du séminaire inaugural qui aura lieu en février 2021, tel qu'il a été prévu, sous réserve de la situation sanitaire actuelle.

Dans ce séminaire, il est envisagé de rassembler, autour d'une table dans un premier temps, les personnes ayant participé à la phase expérimentale du dispositif afin qu'elles puissent rendre compte de sa première année. Il s'agit aussi de rassembler des porteurs de dispositifs similaires au plan national — j'ai déjà cité Cassiopée et le pôle fédératif de Bourgogne–Franche-Comté —, qui, autour d'une table ronde, mettront en exergue la plus-value de ce type de dispositif. Enfin, l'après-midi sera dédiée à la mise en place d'ateliers participatifs sur les différentes thématiques du DIREES (promotion de la santé, santé-environnements et organisation des soins). Dans le cadre de ces ateliers, nous

souhaitons réunir le plus grand nombre d'acteurs de santé concernés au sens large (décideurs, experts, apprenants et toutes les catégories de parties prenantes déjà citées) de façon à ce que ces personnes discutent entre elles, identifient des sujets, des problématiques locales et régionales qui pourraient faire l'objet d'un travail dans le cadre du DIREES et apporter *in fine* de l'aide à la décision à nos décideurs sur les différents sujets identifiés.

Jusqu'à présent, nous avons travaillé en phase expérimentale sur quatre sujets précis. Ces sujets ont été identifiés d'abord par le Comité opérationnel, c'est-à-dire par des acteurs de terrain, opérationnels dans les différentes ARS et à l'EHESP, puis validés par le CoPil :

- qualité de vie au travail dans les EHPAD ;
- contrats locaux de santé : place de la promotion/prévention de la santé et de la santé-environnements dans les contrats locaux de santé ;
- les soins primaires, l'exercice coordonné pluriprofessionnel : freins et leviers à la maturation de l'exercice pluriprofessionnel en soins primaires ;
- la qualité de l'air intérieur et le radon.

Ces quatre projets ont été restitués hier dans le cadre de notre CoPil. Il s'agissait de rendre compte de l'état d'avancement de certains projets et, pour les plus aboutis, de donner des recommandations aux décideurs de façon à améliorer les politiques de santé sur la base des connaissances produites et acquises qui émanent des chercheurs et des apprenants de l'EHESP. Nous avons vu que c'était intéressant. Cela ouvre un vrai espace de dialogue entre les chercheurs et les décideurs, et cela donne lieu à de vraies réflexions pour la mise en œuvre des politiques de santé à l'avenir.

Actuellement, nous sommes en train de poursuivre certains projets qui ont démarré très récemment, notamment la qualité de l'air intérieur et le radon — M. Le Bourhis est porteur de ce projet — et les contrats de locaux de santé. Nous identifierons ensuite nos prochains sujets dans le cadre du séminaire inaugural, cette fois-ci avec nos partenaires qui, d'ici là, auront entendu parler du DIREES, avec qui nous aurons pris contact pour cerner leurs attentes et y répondre au mieux.

M. PACCAUD. - Merci beaucoup, c'était passionnant. C'est une discussion très importante dans toutes les écoles de santé publique que de savoir comment s'inspirer de la pratique pour lancer des sujets d'enseignement qui vont vers un enseignement professionnel. Avez-vous des remarques ?

Mme POLTON. - Je vous remercie pour cet exposé très complet. À la lecture du texte, je me suis posé une question très concrète, je n'ai pas tout à fait compris comment les choses fonctionnaient. On a 4 thèmes (qualité de vie au travail dans les EHPAD, contrats locaux de santé, etc.), mais je ne comprends pas : en quoi cela consiste-t-il de travailler sur ces thèmes ? Est-ce une structure de recherche financée différemment ? Est-ce organisé de façon très différente ? Pourriez-vous prendre un exemple de quelque chose qui a été fait pour comprendre en quoi la démarche est originale ? On parle beaucoup de la nécessité de croiser des regards de gens sur le terrain, de responsables administratifs d'ARS, d'une école comme l'EHESP et des centres de recherche qui sont autour. Mais, concrètement, comment cela fonctionne-t-il ? Pourriez-vous nous donner un exemple sur un thème qui a déjà cheminé ?

Mme JOMIER. - Dans votre question, j'entends deux questions : d'une part, « quelle est l'originalité du dispositif ? » ; d'autre part, « comment fonctionne-t-il concrètement ? »

L'originalité du dispositif réside dans son caractère co-construit de la demande avec les décideurs, les chercheurs et les personnes concernées par le projet. On construit ensemble la problématique et les modalités de réponse et d'évaluation. C'est fait d'une manière multipartite, selon les projets, de A à Z, ce qui n'est pas toujours le cas.

Par ailleurs, son originalité consiste aussi à y intégrer des apprenants de l'EHESP. Pour vous donner un exemple concret, un sujet a été identifié par notre Comité opérationnel (c'est-à-dire des référents des différentes ARS sur les thématiques du DIREES et des chercheurs de l'EHESP). C'est une

thématique partagée, notamment sur la qualité de vie au travail et les clusters. Il s'agissait ainsi d'évaluer la plus-value des clusters, l'impact de cette expérience sur la qualité de vie au travail dans les EHPAD. Nous avons suggéré au Comité de pilotage ce sujet qui répond en effet à leurs préoccupations actuelles. Ce sujet a donc été validé. Dès lors que nous disposons d'un objet de recherche, d'une thématique, d'une problématique, nous cherchons les personnes concernées par cette thématique aussi bien au niveau de la recherche et de l'expertise. Nous allons les agréger autour de ce sujet et nous allons agréger ensemble le sujet. Nous allons le traduire en une problématique de recherche qui va encore une fois être co-construite avec les décideurs. L'originalité vient aussi de ce que nous nous acculturons mutuellement : les décideurs s'acculturent à la recherche et les chercheurs s'acculturent aux contraintes des décideurs. Une fois que nous avons défini ensemble la problématique, nous mettons en place un groupe de travail avec un porteur de projet qui va produire de la connaissance sur cette problématique et qui va en rendre compte au Comité de pilotage dans une visée d'aide à la décision. Dans le cadre de ce Comité de pilotage, une vraie discussion va s'ouvrir entre ceux qui ont participé à la production des connaissances et les décideurs de façon à ce que le projet se traduise vraiment en éléments permettant d'améliorer les politiques de santé au niveau inter-régional.

En l'occurrence, sur la qualité de vie au travail, nous avons travaillé dans le cadre d'un module interprofessionnel (MIP) de santé publique, avec des apprenants de l'EHESP. Ils ont participé en étant dirigés par une chercheuse de l'EHESP à la production des connaissances présentées dans le Comité de pilotage d'hier. Cela permet de valoriser le travail des apprenants et cela leur permet de s'acculturer au langage de la recherche et de la décision, ainsi que de faire un pas vers leur futur milieu professionnel.

M. PACCAUD. - Il me semble que Mme Lefébure a un commentaire à apporter.

Mme LEFÉBURE. - C'est une question très importante que pose Mme Polton. Nous sommes aujourd'hui en train de mener une expérimentation au niveau national. Le ministère de la Santé, comme tous les ministères, se pose cette question : comment la science et la recherche peuvent être prises en compte par l'action publique, étant donné que leurs temporalités sont différentes et que, historiquement, cela ne fonctionne jamais ou très difficilement ?

Par rapport à ce grand sujet, le ministère de la Santé, en ce moment, selon la méthode des « cent fleurs », laisse des micro-expérimentations émerger sur le territoire national. Mme Jomier a rappelé l'existence de Cassiopée et de l'expérimentation en Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont les plus abouties et les plus structurées. Dans chaque ARS, il se produit quelque chose de comparable. L'École est observée en ce moment à ce sujet. Nous avons un financement de trois ans pour voir si des experts peuvent contribuer en complément des productions scientifiques de chaque UMR, mais individuellement. Nous pouvons aussi répondre aux appels d'offres des ARS. Il existe aussi les thèses en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) et de nombreux dispositifs pour répondre à ce besoin.

En l'occurrence, nous expérimentons autre chose qui est original par sa gouvernance. Comme l'a souligné Mme Jomier, la spécificité du dispositif est de se trouver en amont pour discuter avec les ARS. Se pose en effet une question de « traduction ». Les mots et les façons de poser des questions que les décideurs emploient et ceux des chercheurs ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas une question de vocabulaire, mais de savoir comment appréhender les choses.

M. Chambaud a souhaité que l'on se positionne fortement à ce sujet. Le DIREES est une interface entre l'École, ses UMR, sa communauté de chercheurs, et le monde des décideurs politiques, pour l'instant à l'échelle de Grand Ouest. C'est en effet plus simple vis-à-vis du ministère. Étant donné l'organisation publique de l'administration, on nous impose ces logiques de site. Il s'agit bien ici de tester cette modalité. Cassiopée existe depuis des années, mais ce n'est pas tout à fait satisfaisant. François Baudier tente quelque chose en Franche-Comté, mais c'est un peu différent. Quant à nous,

nous avons une ambition. Pierre Le Cann, en tant que responsable scientifique, nous aide à faire le lien avec notre communauté d'enseignants-chercheurs pluridisciplinaires. Pendant trois ans, notre activité à ce titre sera observée à la loupe. Nous espérons que cela produira quelque chose, pas seulement pour l'EHESP, mais aussi au niveau national.

M. PACCAUD. - Merci pour ces précisions. La discussion continue avec quelques questions.

Mme QUIDU. - Je voudrais avoir une précision. Le côté expérimental explique que seuls trois axes aient été identifiés pour l'instant.

Mme LEFÉBURE. - En effet. Ces trois premiers axes correspondent à des questions sur lesquelles nous étions prêts à répondre. Ce n'est pas du tout exhaustif, c'est le début.

Mme JOMIER. - Je complète les propos de Mme Lefébure. Le séminaire inaugural va nous permettre de réunir du monde autour des thématiques identifiées. Il s'agit de pouvoir en identifier d'autres ultérieurement de manière conjointe. Il s'agit ainsi de répondre à des enjeux locaux et régionaux qui parlent à tous, qui font sens pour plusieurs personnes. Nous allons en retirer une réflexion collective pour co-construire des objets des objets et des réponses.

M. LE RAT. - Je voudrais apporter un éclairage par rapport à ce qu'il s'est passé hier. Mme Jomier en a parlé. Au Comité de pilotage, nous avons joué notre va-tout. Le dispositif a été mis en place, il s'est structuré. On pouvait se demander ce qu'il allait donner et produire et, au-delà de la production par nos chercheurs, comme M. Le Bourhis qui est venu présenter les éléments, comment tout cela allait interagir. Il pourrait être intéressant que M. Le Bourhis nous explique comment il a vécu l'interaction avec les deux ARS. Il y a eu une vraie discussion autour des sujets et de l'enjeu, rappelé par Mme Lefébure, d'un vrai objectif de co-construction. D'ailleurs, pour l'atteinte de cet objectif, au quotidien, avec Mme Jomier, nous voyons les difficultés qui existent du côté des chercheurs comme des ARS. Le chercheur dit : « Je suis scientifique, je ne suis pas là pour répondre à une commande des ARS. » De leur côté, les ARS attendent un livrable. Chaque fois, l'espace du DIREES oblige les uns et les autres à sortir de leur zone de confort et à refaire un pas de côté afin de s'ancrer dans une logique de co-construction. C'est un travail quotidien qu'il ne faut pas lâcher. On sent potentiellement que cela porte ses fruits. Le 30 septembre est une date importante à partir de laquelle on peut passer à la phase supérieure. Cela recouvre de nombreux enjeux. Hier, nous avons vécu une réussite. Je disais à Mme Jomier qu'il convenait de le fêter. Quand des choses se passent bien, il faut marquer le coup avant de passer à autre chose.

M. PACCAUD. - Je vous suggère d'en rester sur ces excellentes perspectives. Merci pour la présentation de ce projet important pour l'avenir de la santé publique, un projet qui permettra de savoir comment engranger les expériences de terrain. J'ai souvent cité les propos d'un professeur de Londres : « *Insight comes from the bedside* » (i.e., les idées fortes viennent de de l'implication dans les situations courantes). On ne nous demande pas d'avis sur ce point, abordé à titre d'information. Je vous remercie de revenir lors des prochaines séances pour évoquer l'état d'avancement de ces sujets.

Départ de Mme Jomier.

3. PROJET SOKORI, INFRASTRUCTURE DE RECHERCHES CITOYENNES ET OUVERTES : ADHESION DE L'EHESP AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)

M. LE RAT. - On a présenté M. Larqué comme le président de l'association de La Paillasse, il est surtout et avant tout le délégué général de la plateforme ALLISS. Le fait que M. Larqué intervienne juste après Mme Jomier est intéressant, car il s'agit d'un continuum. Nous allons appréhender la question du tiers-secteur de la recherche. En quoi le tiers-secteur de la recherche vient interroger et intéresser le champ de la santé publique dans lequel nous évoluons ? Je laisse la parole à M. Larqué.

M. LARQUÉ. - Merci beaucoup pour l'invitation et l'accueil. Je suis très honoré d'être parmi vous.

- *Projet SOKORI*

M. LARQUÉ. - D'après ce que j'ai compris des procédures de votre matinée, passablement chargée, j'ai une dizaine de minutes pour présenter les perspectives puis échanger avec vous.

Cela fait près de 25 ans que ces travaux sont mis en œuvre dans le paysage français. Il existe donc une archéologie à la proposition très concrète d'une adhésion de l'EHESP à un GIE. Avant de savoir concrètement ce qu'il se passe, je souhaite faire un petit détour.

M. Le Rat évoqué la notion de tiers-secteur de la recherche. Cette notion a mis une quinzaine d'années à aboutir en France. Elle s'explique par un questionnement par une grande partie de la société civile des modalités de production de connaissance dans les pays développés et, notamment, des politiques de recherche. Tout ce que je vais évoquer explique et justifie ce à quoi on aboutit dans la proposition concrète.

Les politiques de recherche, telles que nous les analysons avec une série de laboratoires en France, sont très bien faites depuis les années 50 pour le pôle public et le pôle industriel. L'ensemble des dispositifs, dans nos pays développés, sont dotés pour produire des formes de connaissance très bien adaptées au monde qui suit la période 1939-1945. Les dispositifs mis en place (appels à projets de recherche, récurrence des financements publics, crédits impôt-recherche, conventions CIFRE) sont très bien adaptés à une catégorie d'acteurs qui produisent des connaissances dans les formes d'un dispositif qui, depuis les années 50, fonctionnent relativement bien (*modulo* les crises des systèmes).

À partir des années 80 et 90, la machine commence à se gripper avec plusieurs phénomènes concomitants. Il y a la massification de l'enseignement supérieur. De ce fait, de plus en plus de personnes très bien formées se déversent dans l'espace économique, au-delà du pôle public et du pôle industriel. On a des capacités de production et des façons de faire qui touchent ce que l'on va finir par appeler « le tiers-secteur de la recherche ».

Un autre phénomène est que, quand on ne catégorise les acteurs de la recherche qu'à travers le pôle public et le pôle industriel, on oublie dans les faits environ 95 % des acteurs économiques du pays. En tout cas, il en est ainsi en France. Ce ne sont plus des trous dans la raquette, c'est la raquette entière. Les questions qui sont posées et les protocoles de recherche générés depuis 70 ou 80 ans sont issus d'une vision du monde corporatiste par le monde de la recherche qui, par le cumul de connaissances qu'il produit, s'engage dans une certaine catégorie de recherches par rapport à ses laboratoires et à la collégialité dont elle est le fruit. Par ailleurs, le monde industriel, par rapport à sa vision du monde marchande et orientée sur les profits, se caractérise par des catégories de production de connaissances et une vision de l'innovation qui, selon nous, est assez réduite.

À partir des années 1990 et 2000, les acteurs qui souhaitent et qui coproduisent des connaissances ne se réduisent plus au pôle industriel et au pôle public. Il y a ainsi de petits acteurs, territorialisés, coopératifs, associatifs, des collectivités locales, qui participent de l'émergence de nouvelles problématiques et de nouvelles questions. Le spectre de ceux qui participent du système de recherche s'élargit sans pouvoir en tirer parti puisque les dispositifs et les politiques publiques ne changent pas. Par exemple, si on veut travailler sur le rapport entre le système éducatif territorial et les parents d'élèves afin d'améliorer les collaborations entre le système éducatif et le monde des parents d'élèves, des recherches sont déployées en France depuis les années 2000 à ce sujet. Dans ce cadre, Acadomia, qui est une structure marchande, a droit un crédit minimum de recherche, investit sur la recherche et a ainsi abaissé le coût d'entrée dans l'investissement dans la recherche. Dans ce cas, Acadomia devient un partenaire de la recherche, doté d'un dispositif lui permettant d'embaucher des doctorants et de financer des conventions CIFRE. Or, une association d'éducation populaire ou de parents d'élèves paiera à 100 % sur ses fonds propres. En plus, comme le monde associatif est relativement pauvre, cela signifie que le coût d'entrée dans la collaboration de recherche est beaucoup plus élevé selon le statut du partenaire de la recherche. Cela pose problème aujourd'hui

de catégorisation et d'adressage des problématiques légitimes pour les acteurs en charge majoritairement de la production des connaissances.

Il y a une question de myopie sur les questions légitimes, les acteurs légitimes, ceux avec qui on a le droit de travailler et ceux pour qui le système est bien fait. Dans ce cadre, ALLISS est cofondée par des acteurs qui s'aperçoivent que ce n'est pas la masse d'activité qui fait une politique. De nombreux acteurs produisent et participent de ces dynamiques que certains appellent les recherches participatives ou citoyennes, qui vont largement au-delà de ces protocoles. Les recherches interventionnelles appartiennent pour une partie d'entre elles à ces dynamiques. ALLISS est donc cofondée par des personnes morales (instituts de recherche, acteurs coopératifs et associatifs, universités). En effet, aujourd'hui, on s'attaque au cadre institutionnel qui permet à ces protocoles de collaboration d'être plus massifs, plus naturels et moins clivants. Pour le dire avec des mots plus radicaux, il s'agit de « péter » la barrière culturelle du ministère de la Recherche pour qui ce qui est au-delà de l'industrie et du pôle public, considéré comme de la sous-science et de la sous-recherche.

La qualité de ce qui est produit est souvent très bonne. Il ne s'agit pas seulement de montrer les excellents cas d'école, j'en ai des milliers à vous proposer. Certains d'entre vous travaillent sur les sciences de gestion, me semble-t-il. J'ai beaucoup travaillé sur la question de l'expérimentation sur la comptabilité en flux de matière avec le Conseil de l'ordre des experts-comptables. Beaucoup de choses se développent dans des champs très variés de la connaissance, mais le système les néglige, voire les nie, de notre point de vue.

ALLISS s'attaque donc aux questions institutionnelles, à la réglementation, aux lois et aux réformes des institutions qui souhaitent mieux faire ce type de collaboration. Elle souhaite cartographier avec elles l'ensemble de leurs partenaires de recherche. En 2008, on a adressé un document analytique aux 13 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) pour leur demander avec qui ils collaborent, au-delà du monde industriel. Aucun n'a été capable de répondre. Cela signifie que cela n'appartient pas aux indicateurs de l'écosystème qui fait tenir des institutions de recherche. L'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), INRA à l'époque, était incapable de nous dire avec qui il collaborait, au-delà des filières industrielles. Or, l'INRAE était impliqué dans des centaines d'UMR. Cela veut dire que cet élément ne remontait pas au niveau de l'institution, il n'y avait donc pas de pilotage politique du fait que l'INRAE, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Pasteur ne collaborent pas seulement avec leur ministère de tutelle ou le pôle industriel, mais aussi avec une profusion d'acteurs dont personne n'a idée.

C'est là qu'ALLISS va avoir une plus-value d'un point de vue analytique. On va analyser les collaborations de recherche non pas du point de vue des institutions, au sens large du terme, mais du terrain. Du point de vue du terrain, nous avons fait apparaître entre 600 et 800 activités de recherche par an en France. Ce n'est pas négligeable. Mais, pour ces acteurs, le coût de la collaboration est épuisant en termes financiers, humains, de bénévolat, de citoyenneté active, d'implication, d'attention aux sujets.

Le fait de ne pas prendre soin de ces partenaires de la recherche pose, dans la moyenne durée, deux problèmes. Il y a d'abord l'épuisement de la société civile qui est lié dans les savoirs qu'elle mobilise et du point de vue des partenaires publics qui aimeraient avoir face à eux des partenaires plus stables et plus fiables que des associations où les interlocuteurs changent et où leur précarité fait que la recherche est plus difficile à instruire.

ALLISS s'attaque donc à ces problèmes institutionnels. ALLISS est donc officiellement créée en 2012, après une quinzaine d'années de travail de collaboration avec ces différents acteurs pour traiter de ce sujet des « trous dans la raquette ». On a eu des années de collaboration avec ces partenaires, notamment les 104 personnes morales membres, très variées, de la plateforme (ATD Quart Monde,

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Université de Grenoble, Ligue de l'enseignement, etc.). Leur rapport au savoir et à la connaissance est fondamental pour mieux produire des biens et des services et se préfigurer dans l'avenir, c'est une des boussoles et un des horizons fondamentaux de leur vitalité permanente.

De facto, ALLISS va proposer des dispositifs et des évolutions de la réglementation. D'où une loi en 2013 qui fait évoluer le rapport entre le monde académique et la société civile. Il ne s'agit plus d'un paradigme du *deficit model* où ce serait par une vaste entreprise de vulgarisation de la science auprès du grand public que, ainsi que le disait Jean-Pierre Chevènement en 1982, on éviterait les pulsions anti-science et irrationnelles du corps social. Dans ce cas, on considère que les tiers sont non-sachants, un peu « bas du bulbe » et, par une vaste entreprise de propagande, on essaierait de contenir les pulsions quasiment anti-recherche, anti-science et, *de facto*, anti-démocratique. Or, sur le terrain, nous voyions au contraire de plus en plus de dynamiques, extrêmement rationnelles, raisonnées, calculables et objectivables. De fait, entre le discours du ministère et le terrain, il y avait une sorte de *double blind*.

C'est ainsi que cinq dispositifs sont aujourd'hui en train d'être expérimentés, dont l'un des dispositifs principaux est celui des interfaces territoriales de la collaboration. Les recherches dont nous sommes les porteurs ou les porte-paroles — de façon un peu présomptueuse, mais c'est ainsi — sont généralement situées dans des territoires et dans des domaines d'intérêt assez particuliers. Or quand on décide de les développer à l'intérieur de l'institution, cela ne fonctionne pas correctement. Le Groupe de Réflexion avec les Associations de Malades (GRAM) à l'INSERM, le Comité d'orientation de la recherche à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (IRSN) ou les comités de parties prenantes à l'INRAE ne fonctionnent pas correctement.

Pendant quatre ans, nous avons plaidé — aujourd'hui, c'est acté, d'où la proposition du pôle de référence des tiers-lieux de recherche en France, SOKORI — pour avoir des lieux où chacun se sente chez soi et où les acteurs de la société civile, ainsi que du monde coopératif, des collectivités locales comme du pôle public de recherche (universités, site de recherche) se co-approprient des objets territorialisés d'interface de collaboration. Selon les territoires, cela peut recouvrir des domaines d'intérêt particulier (santé-environnement, biodiversité, reconversion industrielle). Il s'agit d'avoir des lieux où chacun se trouve chez soi, se co-approprient des domaines et des questions de diversité, de reconversion industrielle. Ces domaines peuvent émerger dans des territoires. Les champs d'intérêt sont variés.

C'est pourquoi nous avons souhaité faire une proposition au directeur de l'EHESP et à M. Le Rat. Alors que tout ceci est en train de se développer, il manque un lieu de référence à l'échelle nationale où aborder les questions de montée en compétences des acteurs, de dispositifs de collaboration de recherche, de capitalisation. Il y a en effet un vrai problème de capitalisation des connaissances produites dans ce cadre-là. Nous avons besoin d'un lieu où engager un minimum de moyens financiers et humains pour permettre aux acteurs des territoires de mieux se mouvoir. Il s'agit pour eux d'avoir des espaces de référence. D'où l'idée de proposer à une vingtaine d'institutions, qui ont pignon sur rue, de mettre des moyens financiers et humains dans quelque chose qui va être utile à 250 tiers-lieux de recherche qui sont en train de se déployer dans le pays. On s'aperçoit aujourd'hui que les gens sont un peu désorientés à ce sujet. Après une discussion à la Sorbonne Université, à l'INRAE et à l'IRSN, nous avons décidé de proposer à différents acteurs, dont vous, le fait de miser, en tant qu'institution et financièrement, sur un pôle de référence des tiers-lieux de recherche. Voilà pourquoi vous avez reçu un document ou dossier. J'espère avoir été assez clair.

M. PACCAUD. - Merci infiniment pour cette présentation, intéressante comme les autres de la matinée. Il est difficile de ne pas voir la relation de cette proposition avec l'expérience en cours autour de la Covid-19. Que signifie ainsi ce type de collaboration, par exemple, pour les prises de décision sous incertitude, un aspect marquant de cette épidémie ? Quel est en général le glissement des conditions d'énonciation de la vérité, comme il est dit en histoire des sciences, avec des changements

majeurs ? La direction de l'École attend de nous un avis. Avant cela, nous avons le temps pour quelques questions ou remarques.

Mme QUIDU. - Sur le motif, je n'ai pas grand-chose à dire. En revanche, j'ai une petite inquiétude sur la faisabilité vu le nombre de participants. L'École s'est déjà engagée dans des ComUE avec un grand nombre de participants. Or, on voit la difficulté à travailler ensemble. Ce n'est pas complètement comparable, mais il reste une petite inquiétude à ce sujet.

Par ailleurs, nous avons eu à notre disposition un document qui est une tribune parue dans *Le Monde*, cosignée par ALLISS pour porter auprès de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) le fait que ce soit inscrit et qu'il y ait un soutien à ce niveau. J'aurais aimé savoir ce qu'il en est. Jusqu'où cela a-t-il été accepté ? Sous quelle forme ?

M. LARQUÉ. - Sur le premier point, nous partageons votre inquiétude. Y a-t-il une faisabilité à faire travailler ensemble des carpes et des lapins, des acteurs de taille différente et des perspectives institutionnelles variées ? Je ne peux vous répondre que deux choses. Depuis vingt ans, dans ALLISS, il existe des carpes et des lapins, et c'est l'un des rares lieux où cela fonctionne.

Nous avons fondé l'action multi-acteurs dans ALLISS sur trois principes. Il y a d'abord une politique de non-communication. Vous ne verrez pas ALLISS et les actions que nous menons sur les réseaux sociaux. Nous travaillons sereinement dans la durée, sans en « faire des caisses ». C'est un principe de départ. Tout ce que nous développons se fait tranquillement et dans la durée. En général, nous avons des agendas à dix ans. Quand nous entrons dans des processus d'expérimentation collective, on se donne le temps et il n'y a pas d'enjeux de communication, il n'y a pas de théâtre dans lequel on va mettre en scène ce que l'on produit. C'est ce qui produit de la sérénité.

De plus, on vit extrêmement bien avec les clivages et antagonismes. Par exemple, grâce au travail d'ALLISS, dans le Comité d'orientation de la recherche à l'IRSN, qui nous a demandé d'accompagner sa réforme, il y a aujourd'hui des nucléocrates et anti-nucléaires qui travaillent ensemble. Dans des processus sur la réforme ou les évolutions des sciences de l'économie, il y a des acteurs qui ont des visions différentes comme ATTAC France ou l'Inspection générale des finances dans nos groupes de travail. Le simple fait qu'il n'y a pas de théâtre public à mettre en scène fait que l'antagonisme et la contradiction sont de très bonnes manières de travailler sereinement. Nous ne faisons pas de communiqué de presse tous les jours et, en général, nous n'en faisons jamais.

Enfin, concernant tous les processus dont ALLISS est porteuse, il faut voir qu'ALLISS n'est pas un opérateur. ALLISS crée les conditions pour que des outils et des institutions émergent. ALLISS est une structure très frugale. Cette petite organisation, par construction, n'aura jamais plus de trois salariés. Cela signifie que les outils que l'on va générer ont leur propre existence économique et productive. De ce fait, on cantonne les expérimentations dans leur propre périmètre de pertinence. Chaque outil est d'abord expérimental et, ainsi, onéreux. Il n'y a pas d'énormes enjeux politiques ou financiers, ce qui permet d'aller relativement loin dans l'expérimentation. Il ne s'agit jamais de manipulations qui vont coûter 3 millions à 5 millions d'euros. Tout ce que nous allons générer ne coûte pas cher, c'est de l'ordre de l'expérimentation et doit donner des preuves pour essayer éventuellement. C'est d'ailleurs le cas des tiers-lieux de recherche. En général, un tiers-lieu de recherche a un budget compris en 120 000 et 180 000 € par an. Il n'y a pas tellement d'enjeux financiers.

Cela veut dire que l'on évacue de fait les « barnums » administratifs. Nous sommes à des années-lumière d'une ComUE, nous ne sommes pas dans le même vortex temporel que la notion de ComUE, nous sommes dans un monde économiquement très frugal. Comme les acteurs porteurs du Tiers secteur ont l'habitude de ne pas recevoir d'argent, vivre dans la frugalité et l'absence d'abondance financière correspond au régime habituel. Proposer des expérimentations peu onéreuses où l'enjeu financier et politique est relativement bien cantonné permet d'évacuer des enjeux du fait de la non-

communication et du fait que les enjeux financiers sont bordés en termes de gestion. Cela coûte peu cher parce que l'on sait comment faire pour réduire les coûts.

Un autre avantage vient du fait que de nombreux acteurs ont des statuts et des rayonnements institutionnels variés. De ce fait, ALLISS permet un aplatissage des dissymétries institutionnelles. Des principes d'éthique dans la collaboration et d'égale dignité des contributeurs sont fondamentaux dans nos processus de travail. Il n'existe aucune différence dans nos groupes de travail entre un militant d'ATD Quart monde et le P-DG de l'IRSN, la parole de chacun est prise avec la même considération. De ce fait, cela donne à certains une sorte d'inconfort, mais c'est pour nous une condition de la collaboration.

Le cumul de tous ces éléments permet d'éviter une partie non négligeable des dysfonctionnements bureaucratiques et de trop importants enjeux de pouvoir. D'où l'idée, par exemple, des outils en général mutualistes. Nous sommes en train de mettre en place en France, dans les deux ou trois prochaines années, un fonds mutualiste du financement des recherches collaboratives et participatives en France. Ce fonds mutualiste sera cogéré par les acteurs qui ont intérêt à ce que ces équipes de recherche se déploient. Ce sera un fonds mutualiste au sens des mutuelles du XIX^e siècle. Dans la manière que nous avons de préfigurer des expérimentations, nous évitons les trois quarts des problèmes.

Les rapports entre les hommes et les femmes, leurs qualités humaines, leurs affects, les capacités des uns et des autres, sont la clé de la réussite de toute expérience de recherche. Nous n'avons évidemment pas les clés à ce niveau. Cela dépend des personnes réunies, de la capacité dialogique que nous mettons en place, du respect des principes éthiques de la collaboration mise en place. Si cet aspect est mis en œuvre, on évite encore des problèmes.

Je ne vous vends pas quelque chose qui va fonctionner de façon certaine, car je ne sais pas. Je suis assez clair avec vous pour vous dire que nous vous proposons une expérience et un risque. Étant donné qu'une vingtaine d'acteurs souhaitent y contribuer, les risques financiers sont distribués et bien répartis. En définitive, personne n'a grand-chose à y perdre, c'est plus de rendement positif qui est à attendre. Voilà pour la première question.

Sur la LPPR, je suis en relation avec la représentation nationale, l'exécutif et le Sénat. Aujourd'hui, la définition du tiers-lieu de recherche a été actée dans la loi. Les acteurs dont nous avons parlé sont dans la loi. En revanche, le ministère a été réticent sur la notion même de tiers-lieu de recherche. Nous n'avons donc pas insisté sur cette notion. En revanche, concernant les acteurs, nous avons proposé un article de loi définissant les acteurs. C'est inscrit dans la loi. L'idée qu'il y ait au moins, d'un point de vue expérimental, 1 % du budget de l'ANR consacré à cela est quasiment actée. Il faudra vérifier ce qu'il en est au Sénat dans trois semaines.

Une autre idée n'est pas anecdotique. Tout le texte de loi, venu du gouvernement, était totalement horrible d'un point de vue idéologique, il confinait la société civile à des penchants irrationnels. C'était indiqué ainsi dans un titre de la loi. Nous avons travaillé auprès de la représentation nationale pour signifier qu'il n'était plus possible d'avancer de telles idées et que la société civile n'est pas fondamentalement irrationnelle. Le rapport que la société française a à la science est même très positif depuis les années 70, ce qui ne s'est jamais démenti. En l'occurrence, la représentation nationale a accepté d'examiner la documentation écrite depuis les années 70 et 80 pour comprendre que la situation était plutôt très bonne à cet égard. S'il y a des penchants pour les *fake news*, ce sont plutôt les *fake news* qui viennent d'en haut qui posent problème davantage que celles qui viennent du bas (Cambridge Analytica, etc.). Tous ces éléments sont présents dans la loi.

La seule partie qu'il reste à gagner — nous espérons y arriver avec le Sénat — concerne la proposition de démultiplier les Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP) Recherche, qui sont des outils financiers de fonctionnement des associations partenaires de la recherche publique. Il s'agit de les doter d'un fonctionnement sur 9 ans leur permettant de stabiliser

des profils de poste qui sont potentiellement nos interlocuteurs. En l'occurrence, l'Assemblée nationale a calé devant l'oukase de la ministre, mais par des jeux à quatre bandes dont j'ai plutôt l'habitude, il est possible que le Sénat accepte de refaire passer ce point dans la loi qui sera votée dans trois semaines. Les choses ont donc plutôt avancé. Il ne s'agit pas de sortir le champagne, mais les choses progressent. La légitimité de ce que nous vous proposons démultiplie d'un point de vue institutionnel les collaborations entre les instituts publics et l'ensemble de la société française. Nous rentrons dans une phase de développement et de structuration. Dans le paysage, un outil comme SOKORI va stabiliser le paysage qui, pour l'instant, manque de boussole et d'horizon.

M. PACCAUD. - Merci pour cette présentation très complète de ce projet ambitieux et réaliste. L'avis du conseil est attendu. Il pourrait se formuler comme un encouragement à poursuivre la collaboration et les discussions avec les membres du projet SOKORI.

M. LARQUÉ. - On m'a aussi demandé de vous dire quelles sont les institutions qui ont déjà donné un accord. Souhaitez-vous le savoir ou non ?

M. PACCAUD. - Si c'est bref, oui.

M. LARQUÉ. - Il y a l'INRAE, l'IRSN, l'IRD, la Coop des communs, les Petits Débrouillards, l'INERIS, l'Institut Pasteur, l'IFRIS (qui est en Labex), Sorbonne Université, l'Institut Gustave-Eiffel, l'École des mines et la Mairie de Paris. Nous avons un accord préalable, qui doit être validé par un vote en décembre, de la Fondation Agnès B qui serait un financeur des investissements de départ.

M. PACCAUD. - Nous passons au vote.

⊗ Avis : Le Conseil des formations et le Conseil scientifique encouragent à poursuivre la collaboration avec SOKORI (unanimité).

4. ACTUALITES DE L'EHESP

M. CHAMBAUD (*via Zoom*). - Je vous propose de vous dérouler les actualités. Je suis désolé de ne pas être présent dans la salle et de ne pas avoir assisté au début de la réunion. J'avais une invitation pour passer dans une émission de France Info sur le décryptage des *fake news*. Il me semblait important d'y participer.

- *Composition des instances*

Des élections sont en cours pour désigner les nouveaux représentants étudiants et doctorants. Nous connaissons les résultats mi-octobre. J'en profite pour remercier les élus sortants de leur mobilisation pendant toute cette année particulière.

Nous accueillons aussi Mme Nora Benaïssa-Scheffler, nouvelle représentante du syndicat des managers publics de santé (SMPS) au sein du Conseil des formations.

Concernant le renouvellement des instances, vous nous posez régulièrement la question, nous sommes toujours dans l'incertitude. Nous espérons fortement que le renouvellement pourra se faire au premier trimestre 2021, mais nous n'avons pas réussi à avoir d'échanges avec les deux ministères de tutelle. En effet, nous avons fait des propositions pour toiletter le décret constitutif de l'École et notamment des dispositions relatives aux instances de gouvernance. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse de nos ministères de tutelle sur nos propositions. La question est de savoir si on renouvelle les instances dans le cadre de l'ancien décret, s'il ne change pas, ou si une procédure permettant de publier le décret dans des délais rapides est possible. Nous allons repartir à l'assaut, mais il est difficile d'obtenir une réponse de nos deux ministères de tutelle en ce moment.

- *Mobilités et recrutements*

Bernard Jégou a quitté officiellement ses fonctions hier, le 30 septembre. Je tiens à saluer sa mobilisation et son action tout au long de ces années. Il a clairement contribué à asseoir le rayonnement scientifique de l'École.

Par ailleurs, le processus de recrutement du nouveau directeur de la Recherche est en cours. Vous en parlerez au Conseil scientifique cet après-midi, car un avis est demandé à cette instance dans le cadre de la procédure. À la suite des avis de la communauté enseignante et du Conseil scientifique, je devrai proposer une candidature au Conseil d'administration du 8 octobre pour qu'une personne soit nommée par les deux ministres. Pendant la période transitoire, M. Grimaud, directeur du département METIS, a accepté d'assurer l'intérim de la direction de la Recherche avec un appui fort de M. Le Rat comme directeur adjoint. Je les en remercie tous deux.

Le LÉRES a un nouveau directeur, Vincent Bessonneau qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre pour remplacer Philippe Quénel, parti à la retraite. Il serait important que vous puissiez auditionner M. Bessonneau, puisqu'il prend en charge la responsabilité du LÉRES. Il a un parcours scientifique important, notamment dans le domaine de l'Exposome, axe majeur de développement de l'École et de l'IRSET.

Au département Santé, Environnement, Travail et Génie sanitaire, nous sommes presque à la fin du processus de sélection avec l'audition des deux candidatures retenues par les membres du DSET le 6 octobre. Je prendrai la décision de nomination rapidement après cet avis.

Au département Sciences humaines et sociales, Jean-Marie André finit son mandat de directeur fin novembre pour poursuivre son activité d'enseignant-chercheur à l'École. Je salue son action et sa mobilisation à la tête de ce département. Le processus est lancé pour désigner un nouveau directeur ou une nouvelle directrice. C'est une nomination par le directeur de l'EHESP.

Nous avons eu plusieurs arrivées dans l'École.

À l'Institut du management (IdM), pour la filière des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S), Elsa Boubert, déjà enseignante à l'École, a été choisie. Elle a aussi la responsabilité de tout le dispositif du Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

Pour la filière des pharmaciens inspecteurs de santé publique, dans le cadre du département METIS, nous avons recruté un pharmacien inspecteur, Jean-Philippe Naboulet (de l'ARS Grand Est). Il arrivera le 15 octobre, il a une expérience internationale importante qui sera rapidement mise à contribution, même avant son arrivée au sein du département.

Pour le département Sciences humaines et sociales, à la fois pour la filière des médecins inspecteurs de santé publique, pour l'option Administration de la santé qui démarrera en novembre et pour développer les formations en veille et sécurité sanitaire, Christine Ortman (actuellement à l'ARS PACA) nous rejoindra en janvier 2021.

Au niveau de la direction de la Scolarité et de la Vie étudiante, Stéphanie Lebon, directrice jusqu'au 1^{er} novembre, va nous quitter pour rejoindre l'Université de Rennes-1. Nous avons mettre en place un processus de recrutement actuellement pour son remplacement.

- *Santé publique et sciences de l'ingénieur*

Le 26 août dernier, nous avons signé une déclaration de coopération inter-établissements entre l'EHESP et 6 grandes écoles d'ingénieurs afin de créer un consortium ouvert pour le développement des sciences de l'ingénieur au service de la santé publique. Ce consortium réunit, outre l'EHESP, Centrale Supélec, les Mines Saint-Étienne, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, IMT Atlantique, INSA de Rennes et l'Université de technologie de Compiègne (UTC).

Je remercie François Langevin et l'équipe qui a travaillé à ce sujet. Il est important pour nous de mettre des interfaces entre les écoles d'ingénieurs, qui travaillent de plus en plus dans le domaine de la santé, et nous en santé publique. Sur différents sujets, on a besoin d'inclure dans la dynamique de santé publique tout ce que peuvent apporter les sciences de l'ingénieur.

L'objectif de ce consortium est de promouvoir les applications des sciences de l'ingénieur dans le domaine de la santé publique, mais aussi de concourir au développement de l'innovation technique et technologique au bénéfice des organisations des systèmes de santé en France et à l'international. Concrètement, il s'agit de proposer des événements, des formations, des expertises et des expérimentations. On s'est donné une clause de revoyure dans un an afin de démarrer un certain nombre de choses, faire le point de ces initiatives et voir comment on pourrait, à l'issue de cette année, les pérenniser.

- *UMR Arènes*

La situation évolue fortement. Lors de l'Assemblée générale de l'unité, qui s'est réunie il y a une quinzaine de jours, la directrice actuelle, Sylvie Ollitrault, a démissionné pour permettre à une nouvelle équipe de porter le projet scientifique 2022-2026. Après de nombreuses discussions et négociations — le Conseil scientifique connaît bien cet aspect —, le nouveau projet scientifique intègre de plein droit un quatrième axe de recherche sur les services et le management en santé (RSMS). C'était la préconisation du Conseil scientifique. Cet été, des évolutions très positives ont eu lieu à cet égard. La direction, qui va devenir une direction intérimaire — nous attendons la décision du CNRS sur le sujet —, va devenir collégiale avec Jean-Pierre Le Bourhis du CNRS, épaulé notamment, au niveau de l'École, par Nicolas Sirven en tant que directeur adjoint et Virginie Muniglia en charge de l'axe « inégalités sociales et de santé aux âges de la vie ». Le vote de l'Assemblée générale a été largement positif.

- *Rentrée dans le contexte Covid-19*

Nous faisons une rentrée complexe et compliquée dans le cadre de cette épidémie. J'y reviendrai probablement, notamment lors du Conseil des formations. Pour l'instant, nous sommes dans l'optique de proposer des formations hybrides avec néanmoins beaucoup de présentiel. Il y a en effet une demande très forte, notamment des étudiants et des élèves pour le présentiel. Il y a une exception non négligeable qui est le MPH. Il s'agit en effet d'un recrutement international. Pour l'instant, la rentrée institutionnelle est en distanciel, mais avec aussi une demande de passer rapidement à du présentiel ou à des enseignements en co-modal.

- *Contexte Covid : initiatives au niveau de l'Université de Rennes (UniR)*

Depuis le début de l'été, pour le compte de l'Université de Rennes, nous avons mis en place un Conseil d'appui scientifique et sanitaire, composé d'experts (3 sur 4 viennent de l'École, le quatrième étant un virologue du CHU), de conseillers de prévention des différents établissements, du service santé des étudiants (SSE) et de la médecine du travail. L'objectif est de nous aider à prendre des décisions concrètes sur l'application des décisions nationales dans le contexte de nos établissements d'UniR.

Ce Conseil fonctionne bien. Il s'est déjà réuni trois fois, et il va se réunir la semaine prochaine. De l'avis des responsables des entités, l'existence de ce comité est très positive et intéressante.

Nous mettons aussi en place des « ambassadeurs prévention Covid ». Ils vont se déployer sur l'ensemble des établissements d'UniR et peut-être plus largement.

Dans un temps record, l'École a développé une formation en *e-learning* d'une durée d'une heure ; en partenariat avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de Bretagne pour le compte d'UniR. Je remercie toutes les personnes qui ont permis que cela se fasse à l'École. Cette formation en ligne a été finalisée il y a deux jours. Elle va être diffusée d'abord dans le contexte

d'UniR, mais elle est à disposition de toutes les structures et institutions qui aimeraient former des ambassadeurs et ambassadrices de prévention Covid.

Nous avons aussi travaillé dans le cadre d'UniR pour une réponse à un appel à projets national « hybridation des formations ». Le montant financier a été donné à UniR par le ministère. Nous espérons développer de nombreux aspects d'hybridation des formations dans ce cadre. Nous avons déjà un certain nombre d'éléments à ce sujet.

Départ de M. Samson.

- *Formations*

Nous avons obtenu le renouvellement de l'accréditation du mastère spécialisé « management en santé » porté par Michel Louazel. C'est une accréditation de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) pour 6 ans.

Jean Schmid, ancien directeur du centre hospitalier de Saint-Brieuc, a accepté, avant son départ à la retraite, une mission auprès de l'École, notamment avec une feuille de mission particulière pour explorer le développement des techniques de simulation dans la formation en management du système de santé. Il s'agit d'utiliser ces techniques de simulation, très utilisées en clinique, sur des aspects de management et d'organisation.

- *International*

Dans le cadre de notre partenariat avec l'École supérieure des affaires (ESA) de Beyrouth, nous avons formulé une déclaration de solidarité avec cette école. Nous l'avons publiée au moment de la catastrophe sur le site *web* de l'EHESP. Nous examinerons prochainement avec l'ESA comment réaliser un appui à la reconstruction du pays, notamment sur la consolidation du système de soins et la formation des cadres dirigeants des établissements de santé libanais. Nous sommes en train de travailler pour recevoir le directeur de l'ESA à Rennes. Nous espérons que cela pourra avoir lieu cet automne.

Le projet du Centre inter-État d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC) démarre. Le chef de projet que nous avons recruté s'est installé à Brazzaville mi-septembre, il a démarré ses activités pour ce projet d'importance, soutenu et financé par l'AFD.

J'avais confié à Jean-François Arditi une étude sur le développement de la capacité d'intervention de l'École dans le domaine de l'expertise à l'international. Il a réalisé sa mission et a remis un rapport qui a été présenté en Comité de direction en juin dernier. La direction des Relations internationales travaille sur les recommandations et préconisations, avec, comme élément majeur, l'éventualité d'une création d'une filiale de l'École dédiée uniquement à l'expertise internationale.

L'EHESP a reçu un certain nombre de prix et de projets.

Je voudrais garder un peu de temps pour répondre aux questions. J'arrête donc ici ce point sur les actualités, qui ont été très riches dans un contexte très complexe.

M. PACCAUD. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Avez-vous des questions ?

Mme POLTON. - Des questions ont été envoyées sur le *chat*. Nous les avons vu passer très rapidement. Leurs auteurs peuvent-ils poser leur question ? Ce serait plus commode.

M. PACCAUD. - Nous pouvons commencer par les questions écrites. La première question accessible sur le *chat* est la suivante : « *dans les écoles signataires de la convention, pourquoi n'y a-*

t-il pas Agrocampus Rennes ? Il y a un lien entre agriculture et santé, ainsi qu'une proximité avec Agrocampus. »

M. CHAMBAUD. - C'est une très bonne question. Le consortium est ouvert, il n'a pas vocation à exclure des personnes. Nous n'avons pas inclus Agrocampus dans un premier temps, nous avons des discussions avec l'Université de Rennes-1 et Agrocampus pour voir comment travailler sur des thématiques plus générales, notamment liées au concept de « *One Health* ». En ce moment, la difficulté avec Agrocampus est qu'ils sont en réorganisation. Le groupe a été modifié. Ceux qui sont proches de nous, c'est-à-dire le site de Rennes, sont en train de fusionner avec celui de Montpellier. À ceci s'ajoute un changement de direction qui n'a pas encore été finalisé. C'est la raison principale pour laquelle ils ne sont pas entrés dans le consortium ouvert que nous avons mis en place. Rien n'empêche qu'ils y entrent dans le cadre de consortium qui, en l'occurrence, est plus centré sur les techniques et technologies sur le système de santé, alors qu'avec Agrocampus, il pourrait s'agir d'un partenariat plus basé sur le concept de « *One Health* » et sur le lien entre alimentation, nutrition et santé publique, ce que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux par ailleurs.

M. PACCAUD. - Merci beaucoup. Mme Lefébure voudrait apporter un complément.

Mme LEFÉBURE. - Pour répondre à Frédéric Le Louédec qui a posé la question, nous travaillons déjà avec Agrocampus. C'est notre voisin le plus proche. Nous travaillons dans le cadre de recherches, notamment au DSET. Dans le cadre d'UniR, Agrocampus est à nos côtés dans le projet de cursus communs (NCU IDE@L). En l'occurrence, ce nouveau consortium s'intéresse plutôt à des partenaires avec qui on ne travaillait pas auparavant. Comme l'a dit Laurent Chambaud, cet axe concerne plutôt les technologies en santé. C'est un autre champ, mais, évidemment, notre voisin naturel sur les questions de santé et environnement, c'est Agrocampus. Arriverons-nous à combiner les deux dans un même consortium ? Est-ce utile ou non ? L'annonce qui a été faite consiste plutôt à notre ouverture à des écoles d'ingénieurs avec qui on ne travaillait pas auparavant (IMT Atlantique, Centrale Supélec, etc.) et sur un autre champ.

M. PACCAUD. - Merci pour ces précisions.

Mme POLTON. - Cela n'a peut-être pas à voir avec l'intervention de Laurent Chambaud, mais le président du Conseil des formations et moi-même voyons apparaître sur le *chat* des remarques sur la façon dont, dans la matinée, nous avons pris en compte ou non les remarques et les questions des uns et des autres. J'adresse ici nos plus plates excuses, mais il faut savoir que nous n'avons pas vraiment vu apparaître les questions, jusqu'à la dernière qui est apparue très rapidement. Elle a été affichée ensuite. Nous sommes désolés que des questions n'aient pas reçu de réponse. Nous avons aussi des remarques sur les temps de parole. Pour répondre à Claude Martin, même si nous avons émis des avis devant les porteurs de projet, il me semble que cela n'empêche pas forcément des discussions au fond, ainsi que le montrent les séances précédentes du Conseil scientifique. J'ai l'impression que nous n'avons pas eu énormément de demandes de prise de parole sur les projets examinés au début. Je n'ai pas l'impression que l'on soit vraiment frustré de discussion que nous n'aurions pas pu avoir pour des questions de temps ou de procédures. J'essaie en tout cas de répondre à quelques-unes des critiques que je vois apparaître.

Quant aux questions qui n'ont pas eu de réponse, nous en sommes désolés. Nous n'avons pas forcément vu que les personnes qui étaient sur Zoom avaient des questions aussi.

M. PACCAUD. - Je m'associe aux excuses présentées par Dominique Polton. Avons-nous d'autres interventions écrites ou orales ? (*Non.*) Monsieur Chambaud, merci d'avoir été parfaitement clair.

Mme POLTON. - Je vois deux questions qui n'ont pas eu de réponses. Les réponses peuvent être très courtes. Cela concerne le financement du DIREES et l'articulation avec des instances d'expertise. Nous avons peut-être eu d'autres questions auparavant.

Mme LEFÉBURE. - M. Sibé a posé une question à laquelle je peux répondre rapidement. La réponse est : nous ne recevons pas de financement du ministère. Le DIREES est financé par les deux ARS. Le ministère est impliqué dans le sens où il observe, au même titre que Santé Publique France, comme pour Cassiopée, mais nous ne recevons pas de financement spécifique dans le cadre de l'expérimentation.

M. SIBÉ. - Merci. De la façon dont vous l'avez présenté, cela laissait penser que vous aviez un financement de trois ans du ministère. J'étais évidemment intéressé.

Mme LEFÉBURE. - Le financement de trois ans vient bien des deux ARS.

M. SIBÉ. - D'accord. Comme Cassiopée.

M. CHAMBAUD. - Il était important pour nous dès le départ que les ARS s'engagent sur du pluriannuel. Les deux ARS l'ont accepté. J'ajoute aussi que l'on a une proposition du ministère, en particulier de la Direction générale de la santé, de réunir les initiatives (Cassiopée, nous, Bourgogne–Franche-Comté, peut-être aussi PACA qui a quelque chose d'un peu différent depuis de nombreuses années) pour faire le point sur la façon de développer un réseau sur cette notion d'expertise et de décision publique. Finalement, cela a été reculé, mais je n'ai plus aucune visibilité et plus aucune nouvelle du niveau central sur cette initiative. Peut-être faut-il le faire sans attendre le ministère, mais il serait peut-être bien d'avoir des contacts. Nous sommes en contact assez régulièrement avec Bourgogne–Franche-Comté. Leur mode de fonctionnement est très différent du nôtre. Cassiopée est assez différente de ce que nous faisons aussi. Nous aurions tout intérêt à nous articuler pour voir comment fonctionner et avoir un minimum de coordination entre nos initiatives.

M. SIBÉ. - J'assisterai à la réunion programmée la semaine prochaine avec notre ARS pour l'avenant de la convention, je pourrai donc peut-être glisser qu'il serait intéressant d'avoir au moins un comité *ad hoc*, une rencontre presque informelle entre les coordinateurs de ces plateformes pour voir si des actions communes peuvent être menées en direction du ministère et des instances.

M. CHAMBAUD. - Il me semble qu'il est préférable de le faire dans ce sens que d'attendre une communication descendante.

M. SIBÉ. - Je suis d'accord avec vous.

M. PACCAUD. - Merci pour ces précisions. Avez-vous d'autres précisions ou remarques ? Cela ne semble pas être le cas. Merci à Laurent Chambaud pour ces précisions et informations. Nous pouvons terminer notre réunion.

M. CHAMBAUD. - Je vous souhaite un bon appétit.

M. PACCAUD. - La séance commune du Conseil des formations et du Conseil scientifique est levée.

(La séance est levée à 12 heures 22.)